

5.2.14 MAÎTRISE ÈS ARTS (HISTOIRE)

MAÎTRISE ÈS ARTS (HISTOIRE)
ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC
SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de la Maîtrise ès arts (histoire). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de la Maîtrise ès arts (histoire). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 – La pertinence sociale du programme

Le Comité reconnaît, comme l'Unité, que la Maîtrise ès arts (histoire) possède des forces indéniables. La structure du programme avec ses 12 crédits de cours donne beaucoup de souplesse à l'étudiante et à l'étudiant. Le programme permet ainsi de mettre l'accent sur la spécialisation choisie par l'étudiant et favorise une complétion dans le délai de deux ans. Les efforts déployés par l'Unité pour *sensibiliser les étudiantes/étudiants à l'engagement citoyen* (critère 1.3 – question 9) sont aussi dignes de mention autant sur le plan académique que sur celui de la vulgarisation ou de la participation à des organismes sociaux. Aussi, le programme semble bien les préparer à la poursuite des études ou à *l'accès au marché de l'emploi* (critère 1.4 – question 10).

Par contre, comme ce fut le cas lors de l'étude de la spécialisation en histoire, le Comité a été étonné de constater que l'Unité n'ait pas davantage mis l'accent sur la thématique acadienne dans

les forces du programme. En fait, le programme ne semble pas être à l'image du rythme soutenu des *activités RDC du corps professoral* (critère 1.2 – question 8), des *services à la collectivité* (critère 1.5 – question 11) et de l'avancement des connaissances et la compréhension historique de la société, notamment acadienne. Le Comité est d'avis, comme l'Unité, que les études acadiennes devraient davantage être à l'avant-plan du programme d'autant plus que cette thématique a été déterminée par l'Université comme le premier des trois axes prioritaires de développement à privilégier dans la formation, la recherche et les services à la collectivité.

Bref, le programme atteint l'ensemble des seuils attendus pour les cinq critères de ce paramètre dont deux sont incontournables.

Paramètre 3 – Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Suivant la demande de l'Unité, le Comité a tenu compte des inscriptions provenant des étudiantes et étudiants échanges de Poitiers. Ainsi, il les a exclus du calcul à la question 16 – *Taux d'obtention de diplôme* puisqu'il n'a jamais été question, dans l'entente avec l'Université de Poitiers, que les étudiantes et étudiants invités reçoivent le diplôme de maîtrise de l'Université de Moncton. Par ailleurs, le Comité a tenu compte des inscriptions des étudiantes et des étudiants de l'Université de Poitiers à la question 17 puisqu'ils étaient inscrits dans les cours du programme de Maîtrise et qu'elles et ils ont ainsi contribué au *ratio d'inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires de niveau 6000* (critère 3.3 – question 17.d).

L'Unité identifie quelques défis auxquels elle a été confrontée. Entre autres, elle souligne une réduction du nombre de professeures et de professeurs passant de sept à six; des problèmes structurels qui semblent ne pas favoriser la participation des historiens et historiennes des campus d'Edmundston et de Shippagan à la direction de thèse ou aux activités d'enseignement dans le programme; le recrutement et l'absence de soutien institutionnel dans une stratégie de recrutement qui devrait comprendre un programme d'appui financier. L'Unité mentionne à plusieurs reprises que « la mise en œuvre des moyens proposés en 2009 par la professeure Claire Dolan » (évaluatrice externe du programme) permettra de rehausser le profil du programme en intégrant notamment dans sa stratégie de recrutement une plus grande visibilité des sujets de mémoire de fin de baccalauréat. L'Unité précise en outre que quelques mesures ont déjà été mises en œuvre pour améliorer le recrutement, notamment le développement de rapports plus étroits avec certaines sociétés historiques régionales et enfin, un document vidéo en voie de préparation qui sera placé sur la page web du département. Par ailleurs, comme le Comité est préoccupé de déterminer la viabilité du programme, il aurait aimé entendre comment l'Unité entend solutionner les autres défis mentionnés.

Le programme réussit à attirer les diplômées et diplômés du premier cycle de l'Université de Moncton mais l'Unité entend miser davantage sur le recrutement en dehors de l'Université de Moncton pour accroître ses chiffres d'inscription.

En ce qui a trait aux *taux de placement et de poursuite des études* (critère 3.10 – question 26), les seuils élevés de performance du programme à ce chapitre dénotent, aux yeux du Comité, que les étudiantes et étudiants sont bien accompagnés et formés, et qu'en conséquence, ils réussissent à se trouver un emploi ou à poursuivre leurs études dans le domaine.

Sur la question du *coût marginal* (critère 3.9 – question 25), le programme peut sembler afficher un coût assez bas (8 crédits-professeur), mais sur la base de son effectif étudiant, le ratio du «coût marginal par nombre annuel moyen d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme» donne un coût élevé (1,54 crédits par étudiant inscrit), ce qui représente dans le fond un cours par deux étudiants inscrits à la Maîtrise. Donc, le critère n'atteint pas le seuil établi par le Comité.

Au final pour ce paramètre, le programme n'atteint pas les seuils attendus de trois des sept critères, dont le critère incontournable 3.9 (question 25 – *Coût marginal du programme*) et les deux critères complémentaires (3.3 - question 17.d – *Ratio d'inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires de niveau 6000*) et (3.6 - question 21 – *Ratio d'étudiantes/étudiants à temps complet par professeure/professeur à temps plein*).

Paramètre 4 – La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

L'Unité admet à son programme des diplômées et diplômés avec une spécialisation en histoire. Elle indique par ailleurs qu'il lui arrive d'accepter des candidatures possédant une majeure jumelée à une mineure pertinente.

Paramètre 5 – Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Comme c'était le cas lors de l'examen de la spécialisation en histoire, la *Contribution de l'Unité à la RDC* (critère 5.1 – questions 32 à 35) est significative. *L'intégration des étudiantes et des étudiants dans des activités de RDC* (critères 5.4 et 5.5 – questions 38 et 39) est aussi notoire puisque plusieurs étudiantes et étudiants ont travaillé dans le cadre de projets de recherches subventionnés. Le Comité salue l'initiative d'encourager les collaborations afin de publier des articles dans des revues savantes ou des ouvrages collectifs à partir du travail de thèse. Toutefois, malgré ce niveau d'activités, la *moyenne annuelle par professeure/professeur de subvention RDC* (critère 5.2 – questions 36) est inférieure aux seuils établis.

Le programme satisfait à quatre des six critères de ce paramètre. Les deux critères complémentaires qui ne sont pas atteints sont les critères 5.2 (question 36 – *Moyenne annuelle par professeure/professeur de subvention obtenue en RDC*); et 5.7 (question 41 – *Pourcentage d'étudiantes/étudiants attiré au programme issu de l'extérieur de l'UdeM*).

Paramètre 2 – Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme, ses forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme. Toutefois, l'Unité n'a pas apporté beaucoup de précisions sur sa vision d'avenir du programme au-delà de la mise en œuvre des commentaires de l'évaluatrice externe de 2009. L'Unité note également vouloir miser sur le recrutement et sur la nécessité d'offrir de meilleurs bourses et assistanats. Enfin, l'Unité souhaite que soient éliminés les obstacles liés à une meilleure participation des collègues des campus d'Edmundston et de Shippagan.

Le Comité est surpris, par ailleurs, que l'Unité n'insiste pas sur les travaux de recherche sur l'histoire de l'Acadie qui constitue après tout la particularité propre de son programme de maîtrise qui l'en distingue des autres programmes d'histoire offerts dans les universités francophones. En vertu des éléments apportés par l'Unité, le Comité conclut qu'il n'est pas possible d'envisager que ce programme évoluera de façon appréciable au de-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 – (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) n'est pas considéré atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme

À la suite de l'analyse des informations fournies et considérant que 6 des 20 critères retenus pour l'évaluation de ce programme n'ont pas atteint les seuils attendus, et que deux parmi ceux-ci sont des critères incontournables, le Comité recommande un plan de relance du programme de Maîtrise ès arts (histoire) et une réévaluation de sa viabilité à la suite de l'année universitaire 2017-2018.

Ce plan de relance (le plan) devra faire plus de place aux études acadiennes. En ce sens, il pourrait s'avérer précieux de profiter de la présence des divers instituts et chaires de recherche de l'université dans ces domaines.

Le plan devra mettre sur pied un mécanisme permettant l'intégration des professeures et professeurs des campus d'Edmundston et de Shippagan afin de profiter de leurs expertises, notamment en ce qui a trait à la thématique acadienne, dans la direction des thèses de maîtrise.

Au chapitre de l'effectif étudiant, le plan devra comprendre une stratégie plus agressive de recrutement afin de maximiser les efforts déjà entrepris à ce chapitre et multiplier les admissions au programme dans les meilleurs délais. La stratégie doit comprendre une plus grande implication du corps professoral de l'Unité.

Pour ce qui est du financement des études, il faudra voir à intégrer les besoins des étudiantes et des étudiants dans les demandes de subvention des professeures et professeurs.

Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'UARD du département d'histoire (ci-après l'Unité) en lien avec le rapport préliminaire

Le Comité remercie l'Unité des éléments qu'elle a partagés afin de préciser certaines informations manquantes, notamment les relations avec les différentes institutions et instances en études acadiennes ainsi que la démonstration de la place prépondérante de l'histoire acadienne dans les travaux de maîtrise des étudiantes et des étudiants. Compte tenu des champs de spécialisation des professeures et professeurs des campus de Shippagan et d'Edmundston, en histoire acadienne, l'Unité est d'accord avec l'idée que les membres de ces deux campus soient davantage intégrés dans l'enseignement à la maîtrise et dans l'encadrement des thèses, à la condition que l'Université mette en place des structures le permettant.

Au chapitre du financement étudiant, le Comité prend note des précisions de l'Unité concernant le caractère solitaire de la recherche en histoire qui, dans la plupart des cas, fait en sorte que les étudiantes et les étudiants et les directeurs d'études ne publient pas ensemble des articles. Bien que l'assistanat de recherche soit une façon pour les étudiantes et les étudiants à la maîtrise de financer leurs études, et que l'Unité offre déjà ceci, le Comité se demande si l'Unité pourrait innover en offrant ces mêmes opportunités aux finissantes et finissants de premier cycle. Cette pratique pourrait s'avérer un attrait non négligeable pour le recrutement à la maîtrise. Enfin, le Comité tient à rappeler que certains programmes de subvention du CRSH permettent l'octroi de bourses, par le biais, notamment, des programmes de Subventions de développement de partenariat et de Subventions partenariat.

Enfin, une stratégie de recrutement doit être mise en place. Certes, les efforts pour une entente renouvelée avec l'Université de Poitiers sont perçus par le Comité comme étant positifs. Cependant, étant donnée les dispositions de l'entente-cadre avec cette université, le Comité se demande comment cette démarche servira à augmenter le nombre de diplômés à l'UdeM lorsque l'université d'attache de ces étudiants demeure Poitiers, l'institution qui décernera effectivement le diplôme. Le Comité continue à se préoccuper du nombre d'inscriptions et de diplômés au programme. Bien que les données statistiques aient fluctué à la hausse et à la baisse au fil des années, il reste que le Comité juge la situation comme étant critique à la lumière des statistiques de l'automne 2013 (seules deux inscriptions au programme).

Recommandation finale

Le Comité reconnaît la valeur d'une formation au niveau de la Maîtrise ès arts (histoire) à l'Université de Moncton et convient de l'apport du corps professoral à l'avancement des connaissances.

Quoique l'Unité ait fait valoir plusieurs forces du programme, sa viabilité est tout de même menacée puisque le programme dépend de sa capacité à y attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants. Pourtant, le Comité est convaincu que le programme pourrait en attirer davantage si l'on insistait sur ce qui le distingue, à savoir l'histoire acadienne.

En considérant tous les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité maintient sa recommandation d'un plan de relance du programme de Maîtrise ès arts (histoire) accompagné d'une nouvelle stratégie de recrutement.

Recommandation 14 au Sénat académique :

Le Comité ad hoc recommande qu'un plan de relance accompagné d'une stratégie de recrutement soit développé pour le programme de Maîtrise ès arts (histoire).

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ MAÎTRISE ÈS ARTS (HISTOIRE)

Préambule

Nous acceptons globalement la recommandation du comité pour mettre en place un plan de relance pour notre programme de maîtrise. Ceci dit, nous avons des réserves concernant plusieurs éléments de la recommandation du Comité.

Nous sommes très perplexes devant la recommandation de faire plus de place aux études acadiennes (ou plutôt à l'histoire acadienne). Si le Comité propose d'axer davantage les efforts de recrutement au sein de l'unité et plus largement au sein de l'Université de Moncton autour de l'histoire acadienne, nous ne sommes pas en désaccord, puisque l'histoire acadienne est clairement une des spécificités et forces de l'unité et de notre programme. Mais si le Comité souhaite voire des changements dans la structure de notre programme de maîtrise qui iraient dans ce sens, nous ne sommes pas d'accord. Nous estimons que les questions concernant les choix de régions géographiques et de périodes à couvrir relève de l'unité et qu'ils sont soumis à l'approbation d'évaluatrices et évaluateurs externes. Nous demandons donc au Comité soit de retirer cette recommandation, si l'intention était de décider pour nous la structure de notre programme et le contenu des cours, soit de s'expliquer davantage.

Nous sommes d'accord avec la proposition d'intégrer davantage les collègues des campus d'Edmundston et de Shippagan, tout en soulignant que cette question relève d'abord de l'institution et exige la mise en place de ressources concrètes.

Nous sommes également d'accord avec la proposition d'une stratégie plus agressive de recrutement et nous soulignons notre volonté d'y participer pleinement. Nous sommes actuellement en train de renouveler notre partenariat avec l'Université de Poitiers. Nous avons eu la visite du professeur Jacques Perret en septembre et nous lui avons proposé d'élaborer un document qui présente les domaines de spécialité des professeurs de notre unité ainsi que des propositions de sujets et de corpus documentaires que nous pouvons proposer pour des thèses de maîtrise. Ce document sera distribué aux étudiantes et étudiants à Poitiers et pourra ainsi en convaincre certains de venir à Moncton, surtout dans le domaine de l'histoire acadienne. La bonification de la bourse Raoul et Yolande Dionne devrait permettre de l'utiliser de façon stratégique pour le recrutement. Les dernières années cette bourse a souvent été attribuée après le début du semestre, c'est-à-dire à la période où le service des bourses prend contact avec le département. Cette bourse n'avait donc aucun impact sur le recrutement. Il serait important, surtout depuis l'ajout de 80,000\$ au fonds, de pouvoir disposer des fonds pendant l'été, afin de l'utiliser comme outil de recrutement. Un plan de relance exigera, en outre, que l'Université y

consacre des ressources, à la fois pour le financement des études et pour rendre plus visible notre programme.

Le délai de cinq ans proposé par le Comité pour la réévaluation du programme est trop court. Une période de dix ans permettrait de mieux mesurer l'impact du plan de relance. Si un plan de relance est formulé et mis en place au cours de l'année universitaire 2014-15 et commence à être évalué en 2018-19, on aura en fait seulement trois années de données, donc seulement deux cohortes d'étudiantes et étudiants qui auraient commencé après la mise en place du plan de relance et terminé avant son évaluation. C'est trop peu de temps, et nous demandons donc que la réévaluation soit faite à partir de 2023.

1. Le financement des études supérieures

En ce qui concerne les recommandations liées au soutien du financement des études, la recommandation d'intégrer les étudiantes et étudiants de maîtrise dans nos demandes de subvention nous semble méconnaître les mécanismes de financement de recherche dans les sciences humaines et les modalités de recherche en histoire. S'il s'agit d'engager les étudiantes et étudiants de maîtrise comme assistantes et assistants de recherche, c'est déjà le cas. Mais les subventions en sciences humaines ne permettent généralement pas d'offrir des bourses de recrutement pour des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, comme c'est le cas dans les disciplines scientifiques. En histoire, les directrices et directeurs d'études ne décident pas des sujets de recherche de leurs étudiantes et étudiants et dans la plupart des cas, l'étudiant ou l'étudiante et son directeur ou sa directrice ne publient pas ensemble des articles. Ceci reflète la nature solitaire de la recherche dans notre discipline et la nécessité de laisser une problématique évoluer en fonction de ce qu'une historienne ou un historien découvre dans les sources.

Nous avons appris tout récemment (le 24 octobre) la très bonne nouvelle que Madame Yolande Dionne et son neveu ont fait un don de 100 000\$ pour un fonds de bourse pour une étudiante ou un étudiant en quatrième année ou à la maîtrise en histoire. Nous envisageons que ce don pourra nous permettre d'offrir une bourse de recrutement d'un montant presque équivalent aux frais de scolarité pour une étudiante ou étudiant à la maîtrise chaque année.

Si l'Université de Moncton souhaite pouvoir faire concurrence avec les autres universités canadiennes pour recruter aux cycles supérieures, il est impératif que l'institution fasse plus d'efforts pour appuyer les études aux cycles supérieures. La nouvelle bourse automatique au doctorat est un bon début, mais l'Université doit faire plus pour assurer la compétitivité dans ce domaine.

2. La place de l'histoire acadienne dans la maîtrise en histoire et l'intégration des professeures et professeurs aux campus d'Edmundston et de Shippagan

Nous aurions, certes, pu insister davantage sur la place de thématiques acadiennes dans notre programme de maîtrise et sur le rôle de notre programme de maîtrise dans la société acadienne et nous pourrions peut-être davantage insister sur cet élément dans nos efforts de recrutement. La dernière évaluation externe de notre programme de maîtrise nous encourageait de miser dans nos efforts de recrutement sur la spécificité de l'histoire acadienne dans notre programme. Mais il ne faut pas penser pour autant que l'Acadie n'occupe pas une place importante dans notre programme de maîtrise. Il est vrai que la banque de cours de notre maîtrise ne comprend aucun cours explicitement axé sur l'histoire acadienne, mais cela s'explique par la structure de notre programme. Les étudiantes et étudiants suivent deux séminaires la première année : des cours de méthodologie et d'épistémologie. Des cours similaires existent dans presque tous les programmes de maîtrise en histoire partout en Amérique du nord, et il n'est pas envisageable de les remplacer par des cours portant sur une région ou une période précise, telle l'Acadie. Toutefois, les étudiantes et étudiants suivent également deux cours par tutorat avec leur directrice ou leur directeur. Cela veut donc dire que celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire acadienne font la moitié de leur cours pour la scolarité de maîtrise dans le domaine de l'histoire acadienne. Celles et ceux qui souhaitent poursuivre les études au doctorat dans un domaine autre que l'histoire acadienne ont besoin d'une formation poussée dans le champ d'études choisi et n'ont donc pas la possibilité de suivre des cours en histoire acadienne. Dans le cadre d'une formation où les étudiants ont besoin de maîtriser les outils conceptuels et méthodologiques qui relèvent de leur discipline et de parvenir à un niveau avancé de spécialisation dans leur champ particulier de recherche, nous ne voyons pas comment notre programme pourrait faire plus de place à l'histoire acadienne.

Notons que presque la moitié du corps professoral de l'unité (4 sur 9 des membres ou 4 sur 8 des membres réguliers) et le tiers des membres du corps professoral au campus de Moncton, sont spécialisés en histoire acadienne. Il est vrai que si les professeures et professeurs des campus de Shippagan et Edmundston étaient mieux intégrés à notre programme de maîtrise on pourrait offrir plus de possibilités dans le choix d'une directrice ou d'un directeur et encadrer des recherches portant sur des sujets qui relèvent des champs de spécialisation de ces chercheuses et chercheurs en histoire acadienne. Nous sommes d'accord avec l'idée que les membres des campus de Shippagan et d'Edmundston devraient être davantage intégrés dans l'enseignement à la maîtrise et dans l'encadrement des thèses, mais cela exige que l'Université mette en place des structures le permettant. En fait, nous serions très heureux de pouvoir mieux intégrer les professeures et professeurs des campus d'Edmundston et de Shippagan à l'enseignement et à la direction des thèses. Effectivement, depuis plusieurs années, l'unité milite pour des

changements qui iraient dans ce sens. Une thèse soutenue en 2012 à Edmundston a été codirigée par une professeure du campus de Moncton et une professeure du campus d'Edmundston. Les professeures et professeurs des trois campus jouent également le rôle d'examinatrice ou d'examineur interne sur les jurés de thèse. Mais pour réaliser du progrès concret dans ce dossier, cela exigera que l'Université mette en place des mécanismes permettant aux professeures et professeurs des campus de Shippagan et d'Edmundston d'être crédités pour leur travail d'enseignement et d'encadrement à la recherche. Soulignons que dans le cas de la codirection déjà mentionnée, la professeure du campus d'Edmundston n'a reçu aucun crédit pour son travail tandis que celle du campus de Moncton en a reçu.

Un nombre significatif des thèses de maîtrise de notre programme ont traité de sujets en histoire de l'Acadie. Depuis 2005, en fait, et en incluant les quatre mémoires qui sont en cours, environ la moitié des thèses sont en histoire acadienne (entre 7 et 9 sur 16, donc entre 44 et 56%, selon l'inclusion ou non des thèses en histoire du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas axées sur le fait acadien). Si on incluait les thèses écrites dans le cadre de l'échange avec l'Université de Poitiers la place de l'histoire acadienne serait encore plus prépondérante.

En ce qui concerne la possibilité de collaborer davantage avec les différentes institutions et instances en études acadiennes, nos professeures et professeurs ont des bonnes relations avec le personnel professionnel du Centre d'études acadiennes Anselme Chiasson. Les professeures et professeurs organisent des visites en groupe dans leurs cours et envoient les étudiantes et étudiants y travailler sur leurs projets de recherche, en plus d'y travailler elles-mêmes et eux-mêmes pour leurs propres projets. Nos membres travaillent aussi avec le personnel de l'Institut d'études acadiennes, notamment avec M. Maurice Basque, qui est habilité à diriger des thèses au département et qui encadre actuellement un étudiant à la maîtrise en histoire. Nous serions heureux de collaborer davantage avec l'Institut, surtout une fois que l'incertitude qui y règne actuellement sera résolue. Nous avons également de bonnes relations avec le Musée acadien et nous sommes ouverts à des possibilités de collaborer avec le détenteur de la nouvelle chaire du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires. Signalons également que nos programmes de spécialisation et de maîtrise fournissent une très bonne partie des employés et employées du Musée et de l'Institut.

Nous ne sommes pas en désaccord avec l'idée d'axer davantage le recrutement autour de la thématique de l'histoire acadienne. Il y a sans doute moyen de recruter davantage d'étudiantes et étudiants « atypiques », des personnes un peu plus âgées, qui ont le goût de retourner aux études et qui s'intéressent à l'histoire de l'Acadie.

4. Stratégie de recrutement

Le comité recommande la mise en place d'une stratégie plus agressive de recrutement qui « doit comprendre une plus grande implication du corps professoral de l'Unité ». Nous sommes heureux de voir que la FESR a engagé un recruteur pour les programmes des cycles supérieurs et il a déjà rencontré le président du Comité des études supérieures pour tenter de mettre sur pied une stratégie de recrutement. Au sein de l'UARD, nous avons déjà discuté de la possibilité d'améliorer le site internet du département, surtout en créant une liste de sujets possibles pour des thèses de maîtrise pour les étudiantes et étudiants potentiels. Nous réitérons que le recrutement aux cycles supérieurs passe en grande partie par des offres de financement et de bourses.

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés**Programme ciblé: Maîtrise ès arts (histoire)****Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme**

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	2/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	2/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

Critères incontournables atteints = 2/2**Critères complémentaires atteints = 3/3****Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	5/5	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	s/o 1/5	 non
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	s/o	Il n'y a pas de cours à option dans le programme
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	2/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	1/3	non
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5 4/5	oui

Critères incontournables atteints = 2/3

Critères complémentaires atteints = 2/4

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise. Spécialisation ou majeure avec mineure pertinente.		oui
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 ^{er} cycle seulement).		s/o

Critère complémentaire atteint = 1/1**Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	3/3 2/3	oui
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	2/5	non
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		oui
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	3/3	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI ___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de maîtrise offre l'accès direct au doctorat : OUI ___ NON ___ Parfois X (veuillez préciser, le cas échéant).</p>		s/o oui
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2^e cycle de l'Université de Moncton.</p>	2 / 5	non

Critère incontournable atteint = 1/1

Critères complémentaires atteints = 3/5

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	non

Critère incontournable atteint = 0/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 2 non atteints – 5 atteints

Critères complémentaires : 4 non atteints – 9 atteints

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel _____
2. Un plan de relance du programme ___x___
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme _____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

**5.2.15 MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION
(ADMINISTRATION SCOLAIRE)**

**MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION (ADMINISTRATION SCOLAIRE)
ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC
SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES**

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 21 critères ont été développés pour les fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Le Comité n'a aucune peine à reconnaître, tout comme l'Unité, que la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) permet de produire des diplômées et des diplômés bien préparés pour œuvrer dans le domaine de l'administration scolaire (critère 1.1 – questions 6-7 *Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures*).

L'Unité a également démontré que les diplômées et les diplômés se placent bien (critère 1.4 – question 10 *Types d'emplois en lien avec la formation reçue*). Le Comité constate l'importance de ce programme pour former et assurer une relève d'administratrices et d'administrateurs dans notre système scolaire.

Le Comité a également pu conclure que le corps professoral rend de bons *services à la collectivité* (critère 1.5 – question 11).

Cependant, selon les informations fournies, le Comité n'a pas pu constater en quoi les *contributions du corps professoral à la RDC* ont eu un effet bénéfique *sur l'avancement des connaissances et le développement social, économique et culturel de la société* (critère 1.2 – question 8).

Aussi, l'Unité n'a pas convaincu le Comité de la suffisance des efforts déployés pour *sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'engagement citoyen et à la diffusion et la vulgarisation des connaissances* (critère 1.3 – question 9).

Bref, pour ce qui est de ce premier paramètre, le Comité considère que l'Unité n'a pas pu justifier l'éloge du programme avec seuls trois critères sur cinq qui ont satisfait le seuil attendu de performance. Les deux critères non atteints sont le critère incontournable 1.2 (question 8 - *Contributions de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société*) et le critère complémentaire 1.3 (question 9 - *Effort de sensibilisation à l'engagement citoyen des étudiants et à la vulgarisation et diffusion des connaissances*). L'appréciation du paramètre 1 est présentée dans le Formulaire-synthèse ci-joint.

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Somme toute, le programme affiche une bonne performance quant aux critères évalués dans le cadre de ce paramètre. Par exemple, le *taux d'obtention de diplôme* (67% - critère 3.2 – question 16) est élevé et l'Unité réussit à *offrir une variété de cours et une diversité de perspectives aux étudiantes et étudiants* (critère 3.7 – questions 22 et 23). Elle fait aussi peu appel à des *chargées et à des chargés de cours* (critère 3.5 – question 20). Le *taux de placement des diplômées et des diplômés* (critère 3.10a – question 26) ainsi que le *taux de poursuite aux études* (critère 3.10b – question 26) sont élevés, mais le Comité prend bonne note que ces résultats ne sont pas nécessairement concluants puisque seuls 43% des diplômés ont été sondés.

Ayant soigneusement fait la lecture des arguments de l'Unité quant à la formule de calcul du coût marginal, le Comité maintient toujours son approche étant donné la définition qu'il a retenue pour les fins de cette évaluation. De toute manière, puisque le programme partage des cours avec le programme de Maîtrise en éducation (administration scolaire) - profil professionnel, son *coût marginal* demeure faible (critère 3.9 – question 25).

Le programme a su répondre à sept des huit critères de ce paramètre. Seul le critère complémentaire 3.6 (question 21) sur le *ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein* n'a pas été atteint.

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Ce programme partage des cours avec le programme de Maîtrise en éducation (administration scolaire) - profil professionnel. Les diplômées et les diplômés du programme avec thèse sont admissibles au Doctorat en éducation.

Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

L'attrait pour le programme par les gens de l'extérieur (43%) est évident comme en fait foi le critère complémentaire 5.7 (question 41 - *Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants attirée au programme issu de l'extérieur de l'Université de Moncton*).

Les critères traitant de *l'intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC* (critère 5.4 – question 38) et des *activités étudiantes de RDC* (critère 5.5 – question 39) n'atteignent pas le seuil attendu de performance. Le Comité estime que l'Unité doit faire des efforts supplémentaires pour mieux intégrer les étudiantes et les étudiants aux travaux de RDC et les encourager à participer à des activités de communication et de publication.

Par contre, il est difficile pour le Comité d'évaluer l'ensemble de ce paramètre en raison de l'absence de certaines données dans le Formulaire-réponses en rapport avec les critères 5.1 et 5.2 portant sur les *contributions et subventions consacrées à la RDC* dont l'historique se limite à une seule année de données, et ce même à la suite d'une relance sans réponse de la part de l'Unité. Il reste que la performance de l'Unité en RDC est préoccupante étant donné qu'il s'agit d'un programme de 2^e cycle. Cependant, le Comité est conscient que cette situation peut s'expliquer en partie par le récent roulement au niveau du corps professoral ainsi que l'apparente pénurie de professeures et de professeurs affectés au programme.

Au final, le programme satisfait seulement à deux des six critères de ce paramètre, sur la base des données fournies par l'Unité.

Paramètre 2 - Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur l'historique du programme, ses forces et faiblesses ainsi que les défis et obstacles rencontrés au fil des années (questions 2, 3 et 4), jumelés à la *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme* (question 43), ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

Le Comité reconnaît que la force principale du programme réside en sa formation de base de très bonne qualité. Cette force se traduit par un très bon taux de placement des diplômées et des diplômés dans un domaine essentiel au développement de la société acadienne.

Le Comité partage l'avis de l'Unité que la plus grande faiblesse du programme est le trop grand nombre de cours par rapport à la composante recherche. Ceci a pour effet de ne pas suffisamment distinguer le programme avec thèse du programme professionnel, nuisant alors à la capacité d'attirer des étudiantes et des étudiants intéressés à un programme axé sur la recherche. D'autres éléments ressortent aussi, soit la faible performance de l'Unité à intégrer les étudiantes et les étudiants aux travaux de RDC et la difficulté d'avoir une stabilité à la direction du programme en raison du faible nombre de ressources professorales affectées au programme.

Force est de constater que l'ensemble des informations fournies ne permet pas d'envisager que ce programme puisse évoluer de façon appréciable au-delà de son état actuel. Le critère incontournable 2.4 (question 43) – *Vision d'avenir et perspectives de développement de programme* n'est donc pas considéré atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme

Premièrement, le Comité souhaite mentionner l'importance du domaine de la formation et de la recherche en administration scolaire à l'Université de Moncton, car il peut nourrir le Doctorat en éducation. De plus, la pertinence du domaine est essentielle dans une société où il faut assurer le développement de gestionnaires et de cadres pouvant œuvrer au sein de notre système scolaire et contribuer au développement de notre société.

Toutefois, à la lumière des informations fournies par l'Unité, le Comité constate que le programme présente d'importantes lacunes ainsi que bon nombre d'obstacles à surmonter. Considérant que 7 des 19 critères évalués n'ont pas atteint le seuil attendu et que deux de ces critères sont incontournables, le Comité doit recommander l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire). Faute d'information suffisante, les 20^e et 21^e critères retenus (critères 5.1 et 5.2) n'ont pu être évalués.

En revanche, le Comité propose une deuxième recommandation qui vise à conserver un programme de Maîtrise en éducation avec thèse. De ce fait, il recommande que la Faculté des sciences de l'éducation examine la possibilité de créer une seule maîtrise avec thèse en remplacement des trois programmes de Maîtrise ès arts en éducation avec mentions (administration scolaire, enseignement ressource, et enseignement) lesquels seraient abolis. Le nouveau programme devrait comporter une composante recherche plus importante que dans le précédent et un volet de cours réduit à quatre ou cinq cours maximum, par exemple. En imposant un ou deux cours obligatoires aux étudiantes et étudiants, on pourrait créer un esprit de corps parmi celles et ceux qui choisissent la maîtrise avec thèse. Les cours à option seraient choisis selon le sujet de thèse de l'étudiante ou de l'étudiant.

La gérance d'un tel programme aurait l'avantage d'être sous une seule structure, allégeant ainsi sa lourdeur administrative. Le profil du nouveau programme se démarquerait mieux par rapport aux profils des trois programmes professionnels de Maîtrise en éducation avec les mentions (administration scolaire, enseignement ressource et enseignement), ce qui pourrait faire en sorte de plus facilement attirer des étudiantes et des étudiants qui désirent un programme axé sur la recherche plutôt que des cours. Le Comité estime que le nouveau programme serait plus viable que les trois programmes dont il recommande l'abolition, et il préconise que la démarche pourrait effectivement relancer la RDC au niveau des programmes de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation. La recherche constituerait le volet primordial du nouveau programme et l'engagement des étudiantes et étudiants à cet égard assurerait une participation accrue de ceux-ci aux programmes de recherche des professeures et des professeurs.

Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'Unité en lien avec le rapport préliminaire

Premièrement, le Comité regrette que l'Unité n'ait pas profité de cette occasion pour compléter l'information qui manquait dans son *Formulaire-réponses*. La requête soumise par écrit le 9 mai 2013 est demeurée sans réponse. Cela étant, le Comité a procédé à l'évaluation finale du programme à la lumière des informations reçues.

Deuxièmement, le Comité n'est pas d'accord avec la description de l'Unité de la consultation entreprise auprès de la communauté universitaire. L'Unité écrit «...l'équipe en administration scolaire, comme il semble être le cas pour bon nombre de personnes œuvrant au sein des différents programmes d'études, n'a pas été invitée, ni à l'établissement des paramètres, ni à la définition des concepts, ni à la construction des critères, ni à l'établissement des seuils.» Le Comité est extrêmement surpris de ces propos étant donné que deux réunions ont eu lieu en 2012 avec les responsables des unités chargés des programmes ciblés. Le signataire de la rétroaction de l'Unité était présent à la première rencontre ayant comme thème *Présentation du processus de cueillette des données (version finale du Guide d'évaluation et questionnaire et du Formulaire-réponses)* le 13 avril 2012. L'autre professeur de l'Unité était présent à la deuxième rencontre ayant comme thème *Présentation du processus et des outils d'évaluation avec liste des paramètres et des critères retenus pour examen (Grilles d'évaluation - document guide aux fins d'analyse)* le 7 septembre 2012. Le Comité, par le biais de son président, le Sénateur Jean-François Richard, a également fait rapport de l'état d'avancement des travaux à chacune des réunions du Sénat académique. De plus, des présentations sur le processus de cueillette des données et le processus d'analyse ont été faites aux réunions du Sénat académique d'octobre 2011 et d'août 2012 respectivement.

Le Comité rejette également la conclusion de l'Unité quant à la validité de l'évaluation. Il faut se rappeler que le Sénat académique a déterminé le mandat et les paramètres du Comité ad hoc à qui il a commandé l'étude. Cela étant, il va de soi qu'il s'agit d'une analyse de la performance du programme sur une période de temps déterminée. Il ne s'agit donc pas d'une évaluation arbitraire dénuée de principes ou de fondements, ni d'une 'mesure ponctuelle'. Une étude statistique de l'évaluation démontre un bon niveau de fidélité interjuges. Par ailleurs, en effectuant une recherche de ce qui se fait dans d'autres universités, on constate que les approches utilisées, y compris les critères retenus pour déterminer la viabilité des programmes, étaient fort semblables aux nôtres. Le rapport final du Comité inclut une recension des ouvrages de référence.

Bien que le Comité soit sensible au fait que les ressources limitées de l'Unité aient pu contribuer à une plus faible performance de certains des critères évalués, il reste que l'effet sur la qualité et la viabilité du programme demeure entier.

La recommandation de créer un programme unique de Maîtrise ès arts en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation ne vise pas à réduire l'importance et la visibilité des trois disciplines chapeautées par le nouveau programme. Bien que le Comité demeure convaincu que la Faculté va réussir à promouvoir la valeur de chacune des disciplines à l'intérieur du programme, il reste que les trois disciplines vont aussi demeurer visibles via les trois programmes professionnels. Le Comité voit plusieurs avantages à la mise en œuvre de ce nouveau programme, en outre la complémentarité entre les disciplines et les sujets de recherche et la création d'un esprit de corps favorisant la codirection de thèses.

Quant à la configuration du nouveau programme, le Comité estime que le total de 33 crédits proposé par l'Unité semble bas. Il s'avère que parmi les autres programmes de maîtrise

offerts à l'Université, tous ont des profils égaux ou supérieurs à 42 crédits à l'exception de deux programmes – Maîtrise ès sciences (études familiales) (39 crédits) et Maîtrise en travail social (36 crédits). Le Comité partage l'avis de l'Unité que la scolarité du nouveau programme soit limitée à 6 cours de 3 crédits (y compris les cours dits de recherche) afin d'accentuer la composante recherche du programme.

Critère 3.9- question 25 : Coût marginal du programme

Quant aux propos de l'Unité qui avance et soutient une autre formule de calcul du coût marginal, le Comité reconnaît qu'il en existe d'autres mais que la sienne a été retenue pour les raisons déjà évoquées. Il tient également à souligner qu'une autre approche n'aurait pas pu donner meilleur résultat pour le programme puisque celui-ci a atteint le critère et a affiché le plus bas des trois seuils de coût établis par le Comité. Malgré ce bon résultat, le Comité tient à rappeler qu'il a étudié la viabilité du programme à travers le prisme d'une multitude de critères et qu'en aucun temps l'exercice n'a-t-il consisté d'une simple analyse comptable. Un programme peut effectivement avoir un coût marginal faible lorsqu'il partage des cours avec un programme professionnel mais c'est l'évaluation globale de l'ensemble des critères qui permet au Comité de constater les faiblesses inhérentes du programme et leur incidence négative sur sa viabilité.

Recommandation finale

En considérant le nombre de critères non atteints (2 incontournables et 5 complémentaires) ainsi que tous les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité maintient sa recommandation d'abolir le programme de la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire). Toutefois, cette recommandation est subordonnée à une seconde recommandation qui préconise le besoin d'un programme de Maîtrise ès arts en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation. Pour y arriver, le Comité recommande que soit créé un seul programme de Maîtrise ès arts en éducation en remplacement des trois programmes existants avec thèse. Ce nouveau programme chapeautera les trois disciplines existantes (l'enseignement, l'administration scolaire et l'enseignement ressource).

Recommandation 15 au Sénat académique :

Le Comité ad hoc recommande l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) et de ce fait, recommande que soit créé un seul programme de Maîtrise ès arts en éducation en remplacement des trois programmes existants avec thèse. Ce nouveau programme chapeautera les trois disciplines existantes (l'enseignement, l'administration scolaire et l'enseignement ressource).

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION (ADMINISTRATION SCOLAIRE)

Les membres du corps professoral de la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) accusent réception du rapport préliminaire du Comité ad hoc sur la viabilité du programme ci-dessus mentionné et daté du 22 septembre 2013. Le corps professoral en administration scolaire apprécie le fait que le Comité soit disposé à recevoir sa rétroaction afin de réviser sa recommandation.

D'entrée de jeu, les membres du corps professoral en administration scolaire tiennent à signifier leur profond désaccord avec l'évaluation de certaines composantes du programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) de même que la recommandation d'abolir ce programme et celle de créer une seule Maîtrise ès arts en éducation, toutes disciplines et spécialisations confondues.

Si notre équipe reconnaît le travail du Comité ad hoc d'avoir tenté de respecter le plus possible les principes de mesure et d'évaluation en s'appuyant sur des paramètres, des critères et des items dont la validité apparente semble avoir constitué une priorité, l'équipe déplore toutefois que le Comité n'a pas eu la chance de s'assurer de la fidélité de ses résultats, ni des autres types de validité telle que la validité de contenu, concomitante, prédictive et théorique, ce qui contribue à affaiblir ses conclusions et à les rendre hâtives.

Ces lacunes, surtout celles au regard de la fidélité des résultats et de la validité de contenu, font en sorte que les conclusions du Comité ad hoc manquent à bien des égards de précision et de justesse, et ce, sans aucune mauvaise volonté de sa part. En effet, ce manque de précision et de justesse tient, non pas à un mauvais travail du Comité, mais au fait que le Comité ad hoc n'a pu effectuer qu'une mesure ponctuelle, à un moment bien précis, à l'aide de seuils fixés plus ou moins arbitrairement, ce qui a conduit à obtenir certains résultats qui auraient pu être bien différents s'ils avaient été obtenus à un autre moment donné selon d'autres critères et seuils attendus.

Il en va de même au sujet de la validité de contenu. Par exemple, lorsque le Comité ad hoc parle de viabilité de programme, de quelle viabilité s'agit-il ? À ce propos, l'équipe en administration scolaire, comme il semble être le cas pour bon nombre de personnes œuvrant au sein des différents programmes d'études, n'a pas été invitée, ni à l'établissement des paramètres, ni à la définition des concepts, ni à la construction des critères, ni à l'établissement des seuils. Pourtant, bien définir les différentes notions et en avoir une compréhension commune constituent un gage de validité et de qualité de la mesure.

Au nombre des interrogations qui demeurent toujours en suspens pour l'équipe en administration scolaire figurent celles-ci :

- En quoi la définition du « coût marginal du programme (en crédits-professeur) : nombre de crédits-professeur additionnels par année nécessaire dans la discipline pour assurer l'offre du

programme » proposée par le Comité ad hoc est-elle préférable à celle du coût marginal avancé par les sciences économiques ?

- En quoi le calcul du coût effectué par le Comité est-il plus juste que celui que l'équipe en administration scolaire lui a soumis (voir l'annexe jointe à cette lettre) ?
- Est-ce que les ressources humaines, financières et matérielles consenties par l'Université de Moncton au programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire), c'est-à-dire un seul professeur permanent durant toute cette période de dix ans pour diriger non seulement les étudiants de la Maîtrise ès art en éducation (administration scolaire), mais également la multitude d'étudiants inscrits à la Maîtrise en éducation (administration scolaire avec profil professionnel), (sans oublier que ce dernier a aussi accumulé en même temps plusieurs fonctions administratives au sein de l'Université : directeur du Département d'enseignement au secondaire et ressources humaines, Directeur du Bureau de la coopération internationale, Directeur de la Revue), étaient suffisantes pour atteindre la moyenne de 1.5 étudiant gradué par année sur une période de dix ans ?
- Considérant que les crédits professeurs accordés pour la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) servent également pour la Maîtrise en éducation (administration scolaire) - profil professionnel, pourquoi le *Comité ad hoc* n'a considéré dans son calcul que les étudiants de la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire), sans tenir compte des nombreux étudiants inscrits à la Maîtrise en éducation (administration scolaire) avec profil professionnel, ce qui fausse considérablement son calcul ?
- En d'autres termes, contrairement à d'autres facultés, le *Comité ad hoc* a-t-il tenu compte du fait qu'à la Faculté des sciences de l'éducation, la maîtrise ès arts et la maîtrise professionnelle se partagent les mêmes ressources, les mêmes cours, la même structure administrative qui n'occasionnent pas de lourdeur administrative et qui doit être considéré dans le calcul du coût marginal et dans l'interprétation du seuil de 1.5 ?
- Quel est le rationnel du *Comité ad hoc* pour soumettre à l'évaluation un programme d'étude sur une période de dix ans alors que les critères pour le juger ont été élaborés *a posteriori* et n'étaient pas connus ni au début ni à aucun autre moment de la période visée ?
- La gestion de la nouvelle Maîtrise ès arts proposée par le *Comité ad hoc* sera-t-elle séparée des trois maîtrises professionnelles? Si oui, une telle gérance ne vient-elle pas alourdir la structure actuelle contrairement aux prédictions du *Comité ad hoc*? Si non, laquelle des maîtrises professionnelles actuelles aura la responsabilité en assurer la gestion?
- Conformément à son Plan stratégique et selon les tendances lourdes affectant la taille de son effectif étudiant, l'Université de Moncton exerce des efforts soutenus de recrutement dans différents pays de la francophonie internationale. Son nombre grandissant de diplômés internationaux lui permet d'année en année de bâtir sa notoriété. Or, la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) constitue un des programmes des études supérieures qui

attire le plus de candidats internationaux. Au cours des dix dernières années, elle a accueilli plusieurs étudiants et étudiantes provenant de plusieurs pays francophones représentant trois continents (Sénégal, Viet Nam, Rwanda, Haïti, Burkina Faso, Gabon, Cambodge, etc.). Après l'obtention de leur maîtrise, la quasi-totalité de ces boursiers a poursuivi ou poursuit des études doctorales et exerce des fonctions de haute responsabilité dans leurs pays d'origine. Qui plus est, au moment où l'Université de Moncton mise sur le recrutement d'étudiants internationaux pour bâtir sa notoriété, est-il approprié d'abolir un des programmes qui contribue le plus à son rayonnement francophone international ?

- Comment l'Université de Moncton pourra-t-elle recruter ces étudiants provenant d'autres pays si ces derniers, pour recevoir leur bourse, doivent non pas s'inscrire à une maîtrise professionnelle ou à une thèse ès arts en éducation générale, ce qui leur est accessible dans leur pays, mais bien une thèse ès arts dans un domaine de spécialisation bien précis non disponible dans leurs pays tels que l'administration scolaire afin de bénéficier d'une formation leur permettant de poursuivre des études doctorales ou d'acquérir des compétences spécialisées en gestion éducatives susceptibles de leur garantir un leadership de qualité pour la bonne gouvernance de leurs systèmes éducatifs?
- Comment expliquer que, au moment où la Faculté des sciences de l'éducation est en processus de reconfiguration de ses programmes en réponse aux recommandations découlant des évaluations internes et externes commanditées par le Sénat académique au cours de ces dernières années, la recommandation du *Comité ad hoc*, basée sur des données ponctuelles et arbitraires, vient balayer du revers de la main cette reconfiguration? En effet, les recommandations découlant du rapport de l'évaluatrice externe et entérinées par le Sénat académique vont dans le sens du maintien du programme avec ses deux profils, et ce, compte tenu de sa pertinence sociale et scientifique dans la francophonie locale et internationale. Pour bonifier davantage la qualité de l'enseignement/apprentissage, l'évaluatrice externe recommandait l'amélioration et l'enrichissement des ressources actuelles du programme. C'est dans cet esprit que l'équipe de l'administration scolaire a adhéré aux propositions de modifications actuelles aux programmes de maîtrise en éducation (M. A. Éd et M. Éd).

Par ailleurs, en ce qui concerne la recommandation quant au futur de notre programme, nous déplorons la conclusion du *Comité ad hoc* selon laquelle ce programme présente d'importantes lacunes ainsi que bon nombre d'obstacles à surmonter. Cette recommandation nous semble contradictoire à la deuxième recommandation du *Comité ad hoc* qui suggère à la Faculté des sciences de l'éducation d'examiner la possibilité de créer une seule Maîtrise en éducation avec thèse, toutes disciplines confondues. Cette recommandation du *Comité ad hoc* n'apporte rien de nouveau à la formule actuelle puisque la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) partage des cours obligatoires de la spécialisation avec la Maîtrise en éducation (administration scolaire) - profil professionnel, et des cours de tronc commun avec les deux autres mentions. Par contre, les propositions de modifications aux programmes de Maîtrise en éducation (M. A. Éd. et M. Éd.) en cours recommandent de diminuer le nombre de crédits attribués à la Maîtrise ès arts en éducation. Le nouveau programme devrait donc comporter quatre cours (12 crédits) de spécialisation et une composante recherche plus importante de 21 crédits dont 6 crédits de cours

de recherche et 15 crédits de thèse. À notre humble avis, une telle maîtrise attirerait davantage les étudiants locaux et internationaux. La gérance d'un tel programme aurait l'avantage d'être sous une seule structure avec la maîtrise profil professionnel et n'occasionnerait aucune lourdeur administrative contrairement à la conclusion du *Comité ad hoc*.

Notre conclusion

En conclusion, les membres du corps professoral en administration scolaire apprécient le fait que le *Comité ad hoc* sollicite leurs réactions au sujet de son rapport préliminaire sur la viabilité du programme de Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire). Toutefois, les membres du corps professoral en administration scolaire s'opposent aux conclusions hâtives issues de ce rapport et s'objectent avec véhémence à l'abolition dudit programme ou à noyer sa spécificité au sein d'une Maîtrise ès arts en éducation tous azimuts. Notre Faculté est une Faculté DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION et non une Faculté d'éducation! Nous voulons que les spécificités de ces différentes sciences qui la composent continuent à être respectées.

Ainsi, les membres du corps professoral en administration scolaire encouragent le *Comité ad hoc* à respecter tous les efforts entrepris par les professeurs de ce programme qui œuvrent sans relâche à maintenir un haut niveau de qualité tant en recherche qu'en enseignement, et ce, malgré le peu de ressource qui leur est consentie. Les membres du corps professoral en administration scolaire invitent le *Comité ad hoc* à tenir compte de la spécificité et de la contribution particulière des sciences administratives au domaine de l'éducation et le prient de ne pas entraver le processus en cours de reconfiguration de son programme qui va dans le sens du maintien de la Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) et de la Maîtrise en éducation (administration) avec profil professionnel, la première avec un volet recherche plus fort, la deuxième avec un enseignement plus riche qui laisse une plus grande place aux savoirs expérientiels des étudiants désireux de parfaire leur formation dans une spécialisation bien précise, soit celle de l'administration scolaire.

Pour l'Équipe de l'Administration scolaire

Kabule W. Weva, Ph.D.
Professeur titulaire et responsable
Programme d'administration scolaire
Université de Moncton,
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A-3E9

cc: Monsieur Jean-François Richard, Ph.D., doyen, FSE
Madame Diane LeBreton, Ph.D., vice-doyenne et présidente de l'AESE
Madame Mireille Leblanc, Ph.D., responsable de la Maîtrise en éducation – enseignement ressource
Madame Sylvie Arsenault, responsable de la Maîtrise en Orientation
Monsieur Michel Leger, Ph.D., responsable de la Maîtrise en éducation - enseignement

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire)

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournableables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	1/3	non
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		non
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	3/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	2/3	oui

Critères incontournableables atteints = 1/2

Critères complémentaires atteints = 2/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	4/5	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011.		
a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000	s/o	
b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000		
c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000		
d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	3/5	oui
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	2/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	3/3	oui
Critère 3.10 (question 26) :		
a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui
b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui

Critères incontournables atteints = 3/3

Critères complémentaires atteints = 4/5

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton			
Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)	
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise. B.Éd. ou diplôme équivalent		oui	
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 ^{er} cycle seulement).		s/o	
Critère complémentaire atteint = 1/1			
Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures			
Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)	
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011.			
a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35)	2/3	oui	
b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	3/3		
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	2/5	non	
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o	
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		non	
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	1/3	non	

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI___ NON ___ Parfois___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de maîtrise offre l'accès direct à un programme de doctorat : OUI_X__ NON ___ Parfois___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p>		s/o oui
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2^e cycle de l'Université de Moncton.</p>	3/5	oui

Critère incontournable atteint = 1/1

Critères complémentaires atteints = 2/5

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	non

Critère incontournable atteint = 0/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 2 non atteints – 5 atteints
 Critères complémentaires : 5 non atteints – 9 atteints

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel _____
2. Un plan de relance du programme _____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme __x_____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

**5.2.16 MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION
(ENSEIGNEMENT RESSOURCE)**

**MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT RESSOURCE)
ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC
SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES**

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 21 critères ont été développés pour les fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Le Comité n'a aucune peine à reconnaître, tout comme l'Unité, que la Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource) permet de produire des diplômées et des diplômés bien préparés pour œuvrer dans le domaine de l'éducation et en particulier auprès des élèves en difficulté (critère 1.1 – questions 6 et 7 - *Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures*).

L'Unité a également démontré que les diplômées et les diplômés se placent bien (critère 1.4 – question 10 - *Types d'emplois en lien avec la formation reçue*). Avec un nombre grandissant d'élèves à besoins spéciaux, le Comité constate l'importance de ce programme afin d'assurer la disponibilité de telles ressources dans nos écoles.

Le Comité a également constaté que les contributions du corps professoral à la RDC ont un effet bénéfique sur *l'avancement des connaissances et le développement social, économique, culturel et artistique de la société* (critère 1.2 – question 8). Aussi, l'information fournie au Comité lui a permis de conclure que le corps professoral a rendu de bons *services à la collectivité* (critère 1.5 – question 11).

Cependant, l'Unité n'a pas convaincu le Comité de la suffisance des efforts déployés pour *sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'engagement citoyen et à la diffusion et la vulgarisation des connaissances* (critère 1.3 – question 9).

L'appréciation présentée dans le Formulaire-synthèse ci-joint indique que le programme a atteint quatre des cinq critères du paramètre 1 et que seul le critère complémentaire 1.3 (question 9 - *Effort de sensibilisation à l'engagement citoyen des étudiants et à la vulgarisation et diffusion des connaissances*) n'a pas été atteint. Somme toute, l'Unité a réussi à faire l'éloge du programme dans ce premier paramètre.

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

En ce qui concerne les critères de ce paramètre, la performance du programme est plus mitigée. Du côté positif, le *taux de placement des diplômées et des diplômés* (critère 3.10a – question 26) et le *taux de poursuite aux études* (critère 3.10b – question 26) sont très élevés. L'Unité réussit également à *offrir une variété de cours et une diversité de perspectives aux étudiantes et aux étudiants* (critère 3.7 – question 22 et 23). Puisque le programme partage des cours avec le programme de maîtrise en éducation – enseignement ressource (profil professionnel), son *coût marginal* est faible (critère 3.9 – question 25).

Cependant, le *taux d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16) et le *ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein* (critère 3.6 – question 21) sont très faibles. D'ailleurs, il est alarmant de constater que le taux d'obtention de diplôme (20%) soit si bas et le taux de départ de l'Université (40%) soit si élevé. L'Unité devra se pencher sur ce problème. Le *ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et des chargés de cours* est aussi relativement élevé (critère 3.5 – question 20).

Au total, le programme ne satisfait pas à trois des huit critères de ce paramètre, soit un critère incontournable (critère 3.2 – *Taux d'obtention du diplôme*) et deux critères complémentaires (critère 3.5 – *Ratio annuel des cours livrés par des chargées et chargés de cours* et critère 3.6 – *Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure ou professeur à temps plein*).

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Ce programme partage des cours avec le programme de Maîtrise en éducation (enseignement ressource) - profil professionnel. Les diplômées et diplômés du programme avec thèse sont admissibles au Doctorat en éducation.

Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

La performance de l'Unité pour ce volet est extrêmement décevante. Cinq des six critères n'ont pas été atteints et le seul qui l'a été est le critère 5.6 (question 40 - *Accès et poursuite aux études supérieures*). Le Comité est conscient que cette situation peut s'expliquer en partie par le récent renouvellement d'une partie importante du corps professoral.

Le Comité souligne de façon particulière le faible niveau de contributions de l'Unité à la RDC. Cette réalité est très préoccupante étant donné l'offre de programmes de deuxième cycle. Le Comité estime qu'il serait opportun que l'Unité fasse des efforts supplémentaires pour mieux intégrer les étudiantes et les étudiants aux travaux de RDC et de les encourager à participer à des activités de communication et de publication.

Paramètre 2 - Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur l'historique du programme, ses forces et faiblesses ainsi que les défis et obstacles rencontrés au fil des années (questions 2, 3 et 4), jumelée à la *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme* (question 43), ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

À cet égard, le Comité ne partage pas entièrement l'opinion de l'Unité quant aux forces et faiblesses du programme.

Le Comité reconnaît que la force principale du programme réside en sa formation de base de très bonne qualité. Cette force se traduit par un très bon taux de placement des diplômées et des diplômés. Le Comité est d'accord que le domaine de l'enseignement ressource est essentiel pour porter appui au milieu scolaire.

Toutefois, il considère que la composante recherche ne prend pas suffisamment d'espace, voire de prédominance, dans ce programme de type thèse.

Certaines propositions de modification du programme sont intéressantes, cependant, il n'est pas clair comment celles-ci vont mener à un programme viable.

Force est de constater que l'ensemble des informations fournies ne permet pas d'envisager que ce programme puisse évoluer de façon appréciable au-delà de son état actuel. Le critère incontournable 2.4 (question 43) – *Vision d'avenir et perspectives de développement de programme* n'est donc pas considéré atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme

Premièrement, le Comité souhaite mentionner l'importance du domaine de la formation et de la recherche en enseignement ressource à l'Université de Moncton car il peut nourrir le Doctorat en éducation. De plus, la pertinence du domaine est essentielle dans une société où il faut assurer le développement et l'épanouissement des gens avec des difficultés d'apprentissage.

Toutefois, à la lumière des informations fournies par l'Unité, le Comité constate que le programme présente d'importantes lacunes ainsi que bon nombre d'obstacles à surmonter. Considérant que 10 des 21 critères retenus pour évaluation n'ont pas atteint le seuil attendu et que trois de ces critères sont incontournables, le Comité doit recommander l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource).

En revanche, le Comité propose une deuxième recommandation qui vise à conserver un programme de Maîtrise en éducation avec thèse. De ce fait, il recommande que la Faculté des sciences de l'éducation examine la possibilité de créer une seule maîtrise avec thèse en remplacement des trois programmes de Maîtrise ès arts en éducation avec mentions (enseignement ressource; administration scolaire; et enseignement) lesquels seraient abolis. Le nouveau programme devrait comporter une composante recherche plus importante que dans le précédent et un volet de cours réduit à quatre ou cinq cours maximum, par exemple. En imposant un ou deux cours obligatoires aux étudiantes et étudiants, on pourrait créer un esprit de corps parmi celles et ceux qui choisissent la maîtrise avec thèse. Les cours à option seraient choisis selon le sujet de thèse de l'étudiante ou de l'étudiant.

La gérance d'un tel programme aurait l'avantage d'être sous une seule structure, allégeant ainsi sa lourdeur administrative. Le profil du nouveau programme se démarquerait mieux par rapport aux profils des trois programmes professionnels de Maîtrise en éducation (enseignement ressource, administration scolaire, et enseignement), ce qui pourrait faire en sorte de plus facilement attirer des étudiantes et des étudiants qui désirent un programme axé sur la recherche plutôt que des cours. Le Comité estime que le nouveau programme serait plus viable que les trois programmes dont il recommande l'abolition, et il préconise que la démarche pourrait effectivement relancer la RDC au niveau des programmes de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation. La recherche constituerait le volet primordial du nouveau programme et l'engagement des étudiantes et étudiants à cet égard assurerait une participation accrue de ceux-ci aux programmes de recherche des professeures et des professeurs.

Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'Unité en lien avec le rapport préliminaire

Premièrement, le Comité se réjouit de la réaction favorable de l'Unité au rapport préliminaire du Comité. L'Unité semble souscrire à la vision du Comité qui voit des avantages certains à la création d'une seule maîtrise ès arts en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation. Tout en maintenant la spécificité de chacune des disciplines, le principe d'un programme unique favorise la complémentarité entre les disciplines et les sujets de recherche et fait en sorte de multiplier les occasions de codirection de thèse.

Le Comité partage l'avis de l'Unité qu'un programme unique de Maîtrise ès arts en éducation ne doit pas diminuer la visibilité des trois disciplines au sein de la même structure. D'ailleurs, la suggestion de l'Unité de produire une brochure publicitaire décrivant clairement les particularités des trois disciplines et de leurs domaines respectifs de recherche est très bien reçue par le Comité.

Toutefois, au chapitre de la configuration du nouveau programme, le Comité estime que le total de 30 crédits proposé par l'Unité semble bas. Il s'avère que parmi les autres programmes de maîtrise offerts à l'Université, tous ont des profils égaux ou supérieurs à 42 crédits à l'exception de deux programmes – Maîtrise ès sciences (études familiales) (39 crédits) et Maîtrise en travail social (36 crédits). Par ailleurs, le Comité suggère que la scolarité du nouveau programme soit limitée à 6 cours de 3 crédits (y compris les cours dits de recherche) afin d'accentuer la composante recherche du programme.

Quant aux deux cours de recherche, le Comité n'a pas d'opinion éclairée sur la possibilité que les étudiantes et les étudiants des programmes professionnels prennent aussi l'un de ces deux cours.

Recommandation finale

En considérant le nombre de critères non atteints (3 incontournables et 7 complémentaires) ainsi que tous les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité maintient sa recommandation d'abolir le programme de Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource). Toutefois, cette recommandation est subordonnée à une seconde recommandation qui préconise le besoin d'un programme de Maîtrise ès arts en éducation à la Faculté des sciences de l'éducation. Pour y arriver, le Comité recommande que soit créé un seul programme de Maîtrise ès arts en éducation en remplacement des trois programmes existants avec thèse. Ce nouveau programme chapeautera les trois disciplines existantes (l'enseignement, l'administration scolaire et l'enseignement ressource).

Recommandation 16 au Sénat académique :

Le Comité ad hoc recommande l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en éducation – enseignement ressource et de ce fait, recommande que soit créé un seul programme de Maîtrise ès arts en éducation en remplacement des trois programmes existants avec thèse. Ce nouveau programme chapeautera les trois disciplines existantes (l'enseignement, l'administration scolaire et l'enseignement ressource).

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION – ENSEIGNEMENT RESSOURCE

Monsieur Jean-François Richard
Président du Comité AD HOC sur la viabilité des programmes

Par la présente, nous vous acheminons nos réactions au rapport préliminaire du Comité d'étude portant sur l'évaluation du programme de Maitrise ès arts en éducation (mention enseignement ressource) (M.A. Ed.).

Compte tenu des obstacles auxquels est confronté la Maitrise ès arts en éducation (enseignement ressource) (faible taux d'inscription, de rétention et d'obtention de diplôme, peu de place à la composante recherche, etc.), nous réagissons favorablement aux recommandations du Comité qui suggère, dans un premier temps, d'abolir le programme de Maitrise ès arts en éducation (enseignement ressource) et, dans un deuxième temps, de créer une seule maîtrise ès arts en éducation en remplacement des trois programmes de maîtrise avec mentions (enseignement ressource, administration scolaire et enseignement).

À notre avis, de tels changements pourraient favoriser une gestion partagée des études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation (p. ex. une codirection de thèse) sollicitant différents domaines de recherche en éducation, domaines à la fois distincts et complémentaires.

Tout en favorisant une complémentarité, il serait aussi nécessaire de préserver la spécificité des domaines de recherche propres aux trois mentions (enseignement, administration scolaire et enseignement ressource). De ce fait, les domaines actifs de recherche décrits dans les objectifs du nouveau programme de maîtrise ès arts en éducation devraient refléter cette spécificité propre à chacune des trois mentions (p. ex. la pédagogie ou la didactique, l'administration de l'éducation ou le leadership, l'inclusion scolaire ou l'enseignement ressource). Pour attirer plus facilement des étudiantes et des étudiants, il serait aussi nécessaire de faire la promotion de cette nouvelle maîtrise avec thèse (p. ex. une brochure publicitaire) et ainsi décrire plus en détail les différents domaines actifs de recherche.

Puisque l'un des objectifs généraux du programme de M.A. Ed. vise l'approfondissement des compétences de base en recherche scientifique, nous croyons aussi que le nouveau programme devrait comporter une composante recherche plus importante que dans le précédent programme avec trois mentions. Ainsi, tout en diminuant la composante de cours dans la formation professionnelle à 9 crédits (3 cours d'option), tel que recommandé par le Comité, la formation à la recherche pourrait, par exemple, compter 21 crédits sur un total de 30 crédits (deux cours de recherche et 15 crédits de thèse). La proportion de formation à la recherche passerait ainsi de 60 % dans le précédent programme avec trois mentions (27 crédits sur 45) à 70 % dans le nouveau programme regroupant les trois mentions (21 crédits sur 30).

Dans le même ordre d'idée, pour assurer la viabilité des deux cours de recherche, nous considérons enfin qu'il faudra arrimer les deux cours de recherche obligatoires au programme unique de maîtrise avec thèse avec les cours de recherche offerts dans notre projet de maîtrise professionnelle (trois mentions). Pourrait-on envisager que les étudiantes et les étudiants des programmes professionnels s'inscrivent obligatoirement à l'un des deux cours de recherche?

Mireille Leblanc

Membre de l'équipe ASER et responsable de la maîtrise en éducation, mention enseignement ressource

Membres de l'équipe ASER

Angèle AuCoin

Nathalie Leger

Josée Nadeau

Raymond Vienneau

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource)

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	3/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	2/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		non
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	2/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	2/3	oui

Critères incontournables atteints = 2/2

Critères complémentaires atteints = 2/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	1/5	non

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	s/o 3/5	 oui
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	3/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	2/5	non
Critère 3.6 (question 21) : Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	2/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.	s/o	
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	3/3	oui
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5 5/5	oui oui

Critères incontournables atteints = 2/3

Critères complémentaires atteints = 3/5

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise. B.Éd. ou diplôme équivalent		oui
Critère 4.2 (question 29) : Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 ^{er} cycle seulement).		s/o

Critère complémentaire atteint = 1/1**Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	1/3 1/3	non
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	1/5	non
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		non
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	1/3	non

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI ___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de maîtrise offre l'accès direct au doctorat : OUI ___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant).</p>		s/o oui
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2^e cycle de l'Université de Moncton.</p>	1/5	non

Critère incontournable atteint = 0/1

Critère complémentaire atteint = 1/5

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	non

Critère incontournable atteint = 0/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 3 non atteints – 4 atteints
 Critères complémentaires : 7 non atteints – 7 atteints

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel _____
2. Un plan de relance du programme _____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme ___x_____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

5.2.17 MAÎTRISE ÈS ARTS EN ORIENTATION

MAÎTRISE ÈS ARTS EN ORIENTATION ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Maîtrise ès arts en orientation. Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés pour les fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Maîtrise ès arts en orientation. L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Le Comité n'a aucune peine à reconnaître, tout comme l'Unité, que la Maîtrise ès arts en orientation permet de produire des diplômées et des diplômés bien préparés pour œuvrer dans les domaines de la recherche et de l'intervention en orientation professionnelle et personnelle auprès de diverses populations (critère 1.1 – questions 6 et 7 - *Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures*).

L'Unité a également démontré que les diplômées et les diplômés se placent bien (critère 1.4 – question 10 - *Types d'emplois en lien avec la formation reçue*). Puisque le monde du travail est en constante évolution, il est clair que le domaine de l'orientation a une pertinence sociale importante.

Le Comité a également constaté que les contributions du corps professoral à la RDC ont un effet bénéfique sur *l'avancement des connaissances et le développement social, économique et culturel de la société* (critère 1.2 – question 8). Aussi, l'information contenue dans le *Formulaire-réponses* a permis au Comité de conclure que le *corps professoral a aussi rendu d'importants services à divers organismes* principalement liés au domaine de l'orientation (critère 1.5 – question 11).

Cependant, l'Unité n'a pas convaincu le Comité qu'elle avait déployé suffisamment d'efforts pour *sensibiliser les étudiantes et les étudiants à l'engagement citoyen ou à la diffusion et la vulgarisation des connaissances* (critère 1.3 – question 9).

Somme toute, pour ce premier paramètre, l'Unité a réussi à faire l'éloge de la discipline de l'orientation et d'en montrer la pertinence. Toutefois, elle a été moins convaincante à démontrer la pertinence spécifique de la Maîtrise ès arts en orientation (avec thèse) comparativement à la Maîtrise en orientation (programme professionnel).

L'appréciation présentée dans le Formulaire-synthèse ci-joint indique que le programme a atteint quatre des cinq critères du paramètre 1 et que seul le critère complémentaire 1.3 (question 9 - *Effort de sensibilisation à l'engagement citoyen des étudiants et à la vulgarisation et diffusion des connaissances*) n'a pas été atteint.

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

En ce qui concerne les critères de ce paramètre, la performance du programme est un peu mitigée. L'Unité réussit à *offrir une variété de cours et une diversité de perspectives aux étudiantes et aux étudiants* (critère 3.7 – questions 22-23). Puisque le programme partage des cours avec le programme de Maîtrise en orientation (profil professionnel), son *coût marginal* (critère 3.9 – question 25) est faible. Le *taux de placement des diplômées et des diplômés* (critère 3.10.a – question 26) est excellent (100%) mais le *taux de poursuite aux études* (critère 3.10.b – question 26) est nul. Ceci peut s'expliquer par le fait que les diplômées et les diplômés intègrent directement le marché du travail et ne poursuivent pas au doctorat, préférant exercer la profession de conseillère ou conseiller en orientation.

Cependant, le programme affiche une performance pour la moins décevante (27%) au chapitre du *taux d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16). Ceci s'explique surtout par les transferts vers d'autres programmes, dont probablement la Maîtrise en orientation (programme professionnel), car on remarque que le taux de transfert chez les étudiants de la MAO est très élevé (60%).

Au total, le programme n'atteint pas le seuil attendu pour deux des sept critères de ce paramètre, l'un étant incontournable (critère 3.2 – *Taux d'obtention du diplôme*), l'autre, complémentaire (*Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein* - critère 3.6 – question 21).

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Ce programme partage des cours avec le programme de Maîtrise en orientation (profil professionnel). Les diplômées et diplômés du programme avec thèse sont admissibles au Doctorat en éducation.

Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

La performance du programme et de l'Unité dans le cadre de ce paramètre est somme toute, faible. Seuls deux des six critères évalués ont été atteints, celui lié au *financement* (critère 5.2 – question 36) et celui lié à *l'accès des diplômées et des diplômés du programme aux études supérieures* (critère 5.6 – question 40). La *contribution à la RDC* est faible (critère 5.1 – questions 32 à 35) et cette réalité est très préoccupante étant donné qu'il s'agit d'un programme de deuxième cycle. Le Comité note également une faible *intégration des étudiantes et étudiants aux travaux de RDC des professeures et professeurs* (critère 5.4 – question 38). Il juge qu'il serait opportun que l'Unité fasse des efforts supplémentaires pour mieux intégrer ses étudiants aux travaux de RDC et de les encourager à participer à des activités de communication et de publication.

Le Comité est conscient que certaines instabilités éprouvées au sein des ressources humaines de l'Unité ont certainement joué un rôle dans sa piètre performance en RDC. Néanmoins, le Comité n'est pas convaincu que la viabilité du programme va grandement s'améliorer même lorsque la situation sera redressée.

Paramètre 2 - Forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme*, ses *forces et faiblesses* ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années (questions 2, 3 et 4), jumelée à la *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme* (question 43), ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

La force principale du programme réside en sa formation de base qui est de très bonne qualité. Cette force se traduit par un très bon taux de placement des diplômées et des diplômés.

Le Comité est d'accord avec l'Unité que la plus grande faiblesse du programme est au niveau du recrutement. Le programme avec thèse attire peu d'étudiantes et d'étudiants comparativement au nombre significatif qu'attire le programme professionnel, lequel lui fait nettement concurrence.

L'autre lacune majeure du programme est la faible performance de l'Unité en matière de RDC ainsi qu'une trop faible intégration des étudiantes et étudiants aux travaux de RDC.

Force est de constater que l'ensemble des informations fournies ne permet pas d'envisager que ce programme puisse évoluer de façon appréciable au-delà de son état actuel. Le critère incontournable 2.4 (question 43) – *Vision d'avenir et perspectives de développement de programme* n'est donc pas considéré atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme

Le défi d'attirer plus d'étudiantes et d'étudiants à la Maîtrise ès arts en orientation semble difficilement surmontable car ils semblent avoir une nette préférence pour la Maîtrise en orientation (programme professionnel). Il est vrai que l'ajout de bourses pourrait améliorer la situation, cependant cette solution est universelle à tous les programmes.

Aussi, le Comité ne partage pas l'optimisme de l'Unité quant aux bénéfices escomptés d'une plus grande stabilité des ressources humaines sur l'activité en matière de RDC ou sur la viabilité en tant que telle du programme. D'ailleurs, le Comité n'est pas convaincu qu'il peut y avoir suffisamment d'amélioration dans un avenir rapproché pour faire en sorte que le programme devienne viable.

Ce programme pourrait en principe nourrir le Doctorat en éducation. Cependant, selon le sondage effectué auprès des diplômées et des diplômés du programme, l'on constate qu'aucun des diplômées et des diplômés n'a choisi de continuer ses études au doctorat.

À la lumière de l'analyse des informations fournies par l'Unité, le Comité constate que le programme présente d'importants obstacles à surmonter. Considérant que 8 des 20 critères retenus pour évaluation n'ont pas atteint le seuil attendu et que trois de ces critères sont incontournables, le Comité recommande l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en orientation.

Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'Unité en lien avec le rapport préliminaire

Le Comité remercie l'Unité d'avoir bien exposé le contexte dans lequel son programme a évolué au cours de la dernière décennie, situation qu'elle décrit comme étant en 'mode «survie»'. Il est clair que l'Unité a dû fonctionner avec des ressources limitées durant cette période, même qu'elle mentionne que ses professeures et professeurs doivent souvent offrir des cours en surcharge. Bien que le Comité soit sensible au fait que cette situation a certes pu contribuer à la faible performance de certains des critères d'évaluation du programme, notamment ceux liés à la RDC, il reste que l'effet sur la qualité et la viabilité du programme demeure entier. Le Comité se soucie par ailleurs de la qualité de l'expérience universitaire des étudiantes et des étudiants inscrits au programme.

Il est vrai que dans son rapport initial, le Comité a suggéré à l'Unité de faire plus d'efforts pour intégrer les étudiantes et les étudiants dans les travaux de RDC même s'il a par la suite recommandé l'abolition du programme. Le Comité considère que l'initiative d'améliorer la performance en RDC de l'Unité demeure entière et peut aussi constituer un bénéfice important dans le cadre du mémoire de neuf crédits du programme professionnel qui attire un nombre significatif d'étudiantes et d'étudiants.

Critère 3.2 - question 16 : Taux d'obtention de diplôme

Le Comité considère que la méthode utilisée pour le calcul du taux d'obtention de diplôme pour ce programme est juste et valide. Le Comité maintient donc son taux de 27% lequel constitue un seuil nettement insuffisant pour l'atteinte du critère.

Critère 3.9- question 25 : Coût marginal du programme

Sur les propos de l'Unité quant à l'apparente contradiction entre les résultats de l'évaluation des critères 1.1 et 3.9 et la recommandation du Comité d'abolir le programme, le Comité reconnaît que le coût marginal est faible et que la Maîtrise ès arts en orientation répond aux impératifs de la pertinence sociale du programme. Toutefois, le Comité tient à rappeler qu'il a étudié la viabilité du programme à travers le prisme d'une multitude de critères et en aucun temps l'exercice n'a-t-il constitué une simple analyse comptable. Un programme peut effectivement avoir un coût marginal faible, par exemple lorsqu'il partage des cours avec un programme professionnel, et avoir une pertinence sociale même s'il produit très peu de diplômés. Sur l'ensemble des critères d'évaluation de ce programme, ces deux critères ont été atteints, mais plusieurs autres critères importants ont affiché de moins bons résultats. Au final, c'est l'évaluation globale des critères qui a permis au Comité de constater les faiblesses inhérentes du programme et leur incidence négative sur sa viabilité, d'où la recommandation d'abolir le programme.

Recommandation finale

Quoique l'Unité ait bien expliqué le contexte difficile dans lequel le programme a évolué depuis une dizaine d'années, il n'en demeure pas moins qu'il continue à faire face à des défis de taille.

Malgré sa pertinence sociale, le programme n'attire pas suffisamment d'étudiantes et d'étudiants (seuls cinq diplômés entre 2001-2002 et 2012-2013). L'attrait pour la discipline de l'orientation semble plutôt se faire du côté du programme professionnel où le cursus semble mieux répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants. D'ailleurs, les mémoires préparés dans le cadre de la Maîtrise en orientation semblent avoir pavé la voie pour les quelques diplômés en orientation qui désiraient poursuivre leurs études au 3^e cycle.

Au final, étant donné le nombre de critères non atteints (3 incontournables et 5 complémentaires) et des points soulevés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité maintient sa position quant à l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en orientation.

Recommandation 17 au Sénat académique :

Le Comité ad hoc recommande l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en orientation.

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ MAÎTRISE ÈS ARTS EN ORIENTATION

Monsieur Jean-François Richard, président
Comité ad hoc sur l'évaluation et la formulation de
recommandations sur la viabilité de certains programmes

Par la présente, nous vous faisons parvenir nos réactions suite au rapport préliminaire du Comité ad hoc sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes.

D'emblée, les membres du corps professoral du programme de maîtrise en orientation tiennent à souligner leur désaccord avec l'abolition du programme de M.A.O. Nous aurions, d'une part, souhaité une plus grande nuance dans certaines affirmations (par exemple : « ... sa piètre performance en RDC », Rapport préliminaire du Comité ad hoc sur la viabilité de certains programmes, paramètre 5, p. 3) et, d'autre part, nous nous attendions à une analyse plus qualitative, tenant compte du contexte particulier dans lequel le programme fonctionne depuis plusieurs années. En effet, dans son analyse, il aurait été souhaitable que le comité tienne davantage compte, au-delà de simplement reconnaître « certaines instabilités éprouvées au sein des ressources humaines » (paramètre 5 du Rapport, p. 3), du fait que le programme était en processus de transition importante au cours de la période ciblée (deux professeurs en instance de thèse doctorale et décès d'une collègue après un congé de longue durée). Cette période dite « transitoire » que subit le programme est d'ailleurs toujours présente en raison des départs à la retraite qui sont à venir.

Force est donc d'admettre que nous fonctionnons en mode « survie » depuis plusieurs années, avec 66 crédits d'enseignement (rappelons que nous n'offrons pas de formation initiale en orientation) répartis entre quatre professeurs. De ces 66 crédits, nous jugeons opportun de rappeler qu'un stage de 12 semaines est supervisé de façon très étroite par un professeur ou une professeure du programme, ce qui constitue un minimum de deux heures de supervision par semaine dans le milieu de stage avec chaque stagiaire, en plus d'une douzaine d'heures d'écoute d'enregistrements audio et vidéo, pour l'équivalent de 1,5 crédits de charge professorale. Dans les faits, chaque membre de l'équipe professorale encadre, en moyenne, deux stagiaires par année. Par conséquent, les membres de l'équipe sont constamment en situation de surcharge, ayant très peu de ressources qualifiées au Nouveau-Brunswick pouvant leur prêter main-forte en période plus difficile. Nous avons toujours tenu, comme programme, à ce que les stages ainsi que la formation à la recherche (thèses et mémoires) soient encadrés, dans la mesure du possible, par des membres de l'équipe afin d'assurer une qualité d'encadrement, ce qui impose le doctorat préférentiellement ou une formation de 2^e cycle minimalement.

Il va sans dire que cette situation, combinée à la surcharge de travail que représente l'offre de 66 crédits répartis entre quatre ressources professorales à temps plein, laisse souvent peu de place à la diffusion et la vulgarisation des travaux de recherche. Or, qualifier la performance de l'équipe en matière de RDC comme étant « piètre », alors que l'équipe a réussi à rétablir et à maintenir au cours de cette même période un taux de diplomation en orientation acceptable (selon l'offre et la demande), démontre à nos yeux un manque de nuance et de contextualisation de la situation particulière dans laquelle le programme opère depuis plus de 10 ans. D'ailleurs, le rapport d'évaluation du programme de maîtrise en orientation soumis par Monsieur Jacques Limoges en 2006 contenait la proposition suivante : « ... il faudra sérieusement considérer l'ajout de nouvelles ressources professorales à temps plein... » (Rapport final de l'évaluateur externe, février 2006, p. 9). Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à cette proposition.

Nous déplorons également le fait que la façon de calculer le taux de diplomation a été arbitraire et n'avantage pas la situation du programme de M.A.O. De notre point de vue, le taux de diplomation pour la période ciblée se situe à plus de 7 %, si on le calcule selon le nombre de diplômés par le nombre d'inscriptions au programme (5 diplômés sur 64 inscriptions). Cette manière plus couramment utilisée nous paraît plus « viable » et réaliste, étant donné le bassin de population susceptible de nourrir ce programme (l'offre et la demande).

De plus, si l'on considère le fait que la M.A.O. comporte 21 crédits d'enseignement de moins que la M.O. (crédits correspondant à la thèse), il est clair que le coût de la M.A.O. est moindre que celui de la M.O., car elle mobilise une douzaine de crédits d'enseignement de moins. Nous comprenons donc difficilement la logique d'abolir un programme qui n'occasionne aucun coût marginal en coûts-professeur. Le comité nous a expliqué à cet égard que le coût marginal n'était pas seulement calculé en fonction de l'aspect financier ; or, nous soulevons une contradiction dans le rapport d'évaluation puisqu'on reconnaît la pertinence sociale de la M.A.O. (Rapport préliminaire du Comité ad hoc sur la viabilité de certains programmes, Paramètre 1, critère 1.1, p. 1), alors que l'on recommande tout de même son abolition.

Enfin, certains autres propos nous ont semblé contradictoires dans la mesure où, d'un côté, on nous encourage à l'avenir à faire plus d'efforts pour intégrer les étudiants aux travaux de RDC mais, de l'autre côté, on propose l'abolition du programme... Comment alors rencontrer cet objectif si on ne nous laisse pas le temps de trouver des solutions pour contrer cette situation?

En tenant compte des obstacles auxquels est confronté le programme, nous soulevons les arguments suivants afin de démontrer la viabilité de la M.A.O. :

- À notre avis, la thèse constitue dans le curriculum universitaire un exercice qui vient valoriser la recherche dans notre domaine et qui rejaillit sur le domaine lui-même. La thèse en orientation participe de ce mouvement. La mise en valeur du domaine de l'orientation scolaire et professionnelle est toujours à refaire, à la fois au sein de la faculté et des instances universitaires externes à la faculté ainsi que dans un contexte sociétal plus large dans son ensemble.

- L'exercice de la thèse en est un de structuration de la pensée écrite, de raffinement des compétences langagières, compétences qui ne peuvent que rejaillir sur la vitalité de la langue française et de la culture acadienne. Dans une université de notre taille, il est important de considérer qu'une seule thèse en orientation équivaut à plusieurs thèses dans une université de plus grande taille quant à la vitalité de notre domaine de recherche.
- Bien que la thèse pose plusieurs difficultés, nous croyons que nous devons continuer à offrir cette possibilité pour les étudiants qui le désirent. Il y a une nette contribution à la recherche professorale. Encore une fois, nous croyons qu'un regard plus large et mieux nuancé sur l'évaluation de la viabilité de notre programme de M.A.O. montrerait cette contribution.
- Étant la seule institution à l'est du Québec à offrir une formation en français dans le domaine de l'orientation, il est fort à parier que les étudiants qui tiennent à choisir la thèse ne se tourneront pas vers le mémoire, mais plutôt vers d'autres universités francophones, voire même anglophones, offrant la M.A.O.
- Un programme de maîtrise avec thèse est également un élément important dans le contexte de demandes de subventions pour le corps professoral.

À la lumière de ces arguments, nous sommes d'avis qu'abolir le programme de M.A.O. serait une erreur qui se reflèterait grandement sur l'avancement du domaine de l'orientation francophone au Nouveau-Brunswick et dans les maritimes. Rappelons qu'une seule thèse en orientation en Acadie équivaut à plusieurs thèses dans les plus grands centres urbains.

Enfin, l'équipe tient à vous remercier de lui avoir permis de réagir à ce rapport préliminaire et souhaite vivement que le comité soit enclin à réviser son rapport quant à sa recommandation finale.

En toute collégialité,

Sylvie Arseneau

Responsable du programme de maîtrise en orientation
Au nom de l'équipe du programme de maîtrise en orientation

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Maîtrise ès arts en orientation

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	3/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	2/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		non
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	3/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

Critères incontournables atteints = 2/2

Critères complémentaires atteints = 2/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	1/5	non

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011.		
a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000	s/o	
b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000		
c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000		
d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	3/5	oui
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	s/o	
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	2/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	3/3	oui
Critère 3.10 (question 26) :		
a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5	oui
b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	n/a	

Critères incontournables atteints = 2/3

Critères complémentaires atteints = 3/4

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise. B.Éd. ou baccalauréat avec spécialisation en sciences humaines		oui
Critère 4.2 (question 29) : Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 ^{er} cycle seulement).		s/o

Critère complémentaire atteint = s/o**Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures**

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011.		
a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.) (questions 31, 32, 34 et 35)	1/3	non
b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.) (questions 33, 34 et 35)	1/3	
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	3/5	oui
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		non
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	1/3	non

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI ___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de maîtrise offre l'accès direct au doctorat : OUI ___X___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant).</p>		<p>s/o</p> <p>oui</p>
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2^e cycle de l'Université de Moncton.</p>	1/5	non

Critère incontournable atteint = 0/1

Critères complémentaires atteints = 2/5

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critère	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	1/3	non

Critère incontournable atteint = 0/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 3 non atteints – 4 atteints
 Critères complémentaires : 5 non atteints – 8 atteints

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel _____
2. Un plan de relance du programme _____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme ___x_____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

5.2.18 MAÎTRISE ÈS SCIENCES (CHIMIE)

MAÎTRISE ÈS SCIENCES (CHIMIE)
ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC
SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Maîtrise ès sciences (chimie). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 21 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (chimie). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité relativement à chacun des critères applicables au programme. Le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint au rapport afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer en ce qui a trait aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Créé en 1964, le programme de Maîtrise ès sciences (chimie) fut le premier programme de 2^e cycle à l'Université de Moncton. Puisqu'il s'agit d'un programme de type recherche, il repose comme le souligne l'Unité sur la capacité du corps professoral à développer des programmes de recherche par l'élaboration de projets spécifiques, l'acquisition de financement (subventions de recherche de fonctionnement pour payer, entre autres, le salaire des étudiantes et étudiants, et subventions pour l'équipement et les instruments coûteux) et le recrutement de candidates et candidats à la Maîtrise ès sciences (chimie).

Les *besoins de la société* (critère 1.1 – questions 6 & 7) face au programme de maîtrise reposent, selon l'Unité, sur les mêmes éléments que ceux mentionnés dans le rapport sur le Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie), soit une formation essentielle pour résoudre les défis actuels, formation de qualité pour contribuer aux efforts d'innovation du pays, emplois de qualité, etc. De

plus, l'élément de développement des capacités scientifiques en Acadie s'ajoute à ceux-ci car notre productivité à ce chapitre s'avère loin derrière les autres provinces, selon l'Unité. Les membres du Comité reconnaissent la pertinence de ces arguments. Ils attribuent à ce programme le pointage le plus élevé pour ce critère qui porte sur les besoins de la société.

Le Comité est satisfait aussi de l'effort déployé par l'Unité du côté de la *sensibilisation des étudiantes et des étudiants à l'engagement citoyen* (critère 1.3 – question 9). Ceux-ci s'impliquent dans une variété d'activités ce qui illustre leur intérêt pour le développement des communautés.

Le corps professoral fait preuve d'une implication satisfaisante dans les *services à la collectivité* (critère 1.5 – question 11).

Cette Unité est fortement impliquée en RDC. Le Comité lui accorde le pointage le plus élevé dans son évaluation de la *contribution du corps professoral à la RDC dans le cadre de l'avancement des connaissances et du développement de la société* (critère 1.2 – question 8).

Ainsi, globalement, cette Unité répond très positivement à l'ensemble des cinq critères relevant de ce premier paramètre.

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

L'analyse des indicateurs sur la qualité et le rendement du programme fait ressortir plusieurs points positifs selon les membres du Comité : une faible utilisation de chargés de cours, une variété de perspectives dans les champs d'expertise du corps professoral, un taux de placement élevé des diplômés sur le marché du travail ce qui confirme l'argument utilisé par l'Unité du côté de la pertinence sociale et un taux de poursuite satisfaisant vers des études de doctorat.

Du côté négatif, on observe un faible *ratio d'inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires de la maîtrise* (critère 3.3.d – question 17), un ratio annuel moyen bas *d'offre de cours à option* (critère 3.4 – question 18), un ratio très bas *d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure/professeur à temps plein* (critère 3.6 – question 21) et un *coût marginal* élevé (critère 3.9 – question 25).

Dans l'ensemble, le programme n'atteint pas le niveau de performance attendu pour quatre des huit critères de ce paramètre, dont un critère incontournable, le critère 3.9 - *Coût marginal élevé*. Évidemment, le recrutement demeure le défi principal de ce programme.

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Une étudiante ou un étudiant ayant complété un baccalauréat avec spécialisation en chimie avec une moyenne de 3,0/4,3, et ayant été accepté par une professeure ou un professeur pour la supervision de thèse, sera admis directement à la maîtrise ès sciences en chimie. En fait, la quasi-totalité des inscrits au programme au cours des dix dernières années y sont parvenus par cette voie. D'ailleurs, il est possible de suivre dans cette Unité la filière directe qui mène du Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie), à la Maîtrise ès sciences (chimie), jusqu'au Doctorat en sciences de la vie.

Paramètre 5 - Rayonnement de la RDC et lien avec les études supérieures

Comme le Comité l'a souligné dans son évaluation du programme de baccalauréat avec spécialisation en chimie, cette Unité s'est dotée d'orientations stratégiques en RDC. Ainsi, deux axes principaux de recherche ont été identifiés : la biotechnologie médicale et la chimie de l'environnement. Pour l'Unité, l'objectif était d'améliorer la cohésion de la recherche et favoriser une synergie des ressources.

Cette approche a donné de bons résultats. On observe un résultat satisfaisant quant à la *moyenne annuelle par professeure/professeur de publications avec comité de lecture* (critère 5.1 – question 32). Le *financement annuel moyen obtenu par professeure/professeur pour la RDC dans l'Unité* (critère 5.2- question 36) est très élevé. Les étudiants et les étudiants sont intégrés dans les travaux des équipes de recherche et près des 2/3 ont contribué à des *activités de diffusion de travaux de recherche* (critère 5.9 – question 39).

Les diplômés du programme ont accès au programme de doctorat en sciences de la vie. Le tiers des diplômées et des diplômés de la maîtrise poursuivent des études de 3e cycle.

Globalement, l'Unité répond bien aux attentes du Comité pour ce paramètre. Seul l'un des six critères associés à ce paramètre n'atteint pas le niveau de performance attendu établi par le Comité, soit le critère 5.7 (question 41 – *Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants attirée au programme issu de l'extérieur de l'UdeM*).

Paramètre 2 - Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme, ses forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

Le débat sur la protection de l'environnement a provoqué une détérioration de l'image de la discipline. Cela a obligé l'Unité à s'attarder à la redéfinition de l'image de la discipline dans la communauté.

Le renouvellement du corps professoral est l'autre défi auquel cette Unité a été confrontée. Trois nouveaux professeurs se sont joints à l'équipe au cours des dernières années. L'évolution de la production en recherche de cette Unité montre que cette intégration s'est bien déroulée.

Les efforts entrepris par l'Unité pour modifier la perception de la discipline chez les jeunes devront se continuer. En effet, on observe une réduction du nombre d'inscriptions au programme au cours des trois dernières années, soit depuis 2010-2011. Toutefois, l'ensemble des informations fournies permet au Comité de conclure que le programme est en mesure de faire évoluer quelques-unes de ces composantes de sorte qu'il démontre un certain potentiel de développement au-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) est considéré comme atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme

L'Unité est consciente qu'elle doit augmenter le nombre d'inscriptions à ce programme pour en assurer la viabilité à long terme. Elle est aussi consciente des défis démographiques auxquels est confrontée l'Université. Pour atteindre cet objectif, elle a élaboré un plan d'action misant sur les éléments suivants : promotion de la chimie auprès des jeunes des niveaux scolaire et universitaire; valorisation de la formation de chimiste; refonte récente du programme de maîtrise; développement des activités de recherche du corps professoral et des étudiantes et des étudiants en misant sur la synergie avec les autres disciplines de la faculté, le tout nouveau programme de doctorat en sciences de la vie et les partenariats de recherche avec les instituts; reconfiguration du programme de baccalauréat; accès à des laboratoires d'enseignement et de recherche modernes; et recrutement d'étudiantes et d'étudiants à l'international. Le Comité est d'avis que ce plan d'action devrait donner des résultats positifs du côté du recrutement et que le nombre d'inscriptions à ce programme pourrait augmenter.

En plus de travailler à la mise en œuvre de son plan d'action, l'Unité devra réfléchir au développement d'une stratégie pour mieux encadrer les étudiantes et les étudiants au programme dans le but d'augmenter son taux d'obtention du diplôme. Bien que le programme atteigne le taux attendu (58%), des efforts pour l'augmenter pourraient être bénéfiques au développement des capacités scientifiques en Acadie. L'Unité devra aussi réfléchir au moyen d'attirer davantage de candidates et de candidats provenant d'autres universités. Ce taux est actuellement de 36%. Il faut trouver les moyens d'augmenter leur nombre dans les inscriptions au programme.

Pour ces raisons, et considérant que 5 des 21 critères retenus pour évaluation n'ont pas été atteints, dont un seul est un critère incontournable, le Comité recommande le maintien du programme de Maîtrise ès sciences (chimie).

Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'Unité en lien avec le rapport préliminaire

Dans son rapport préliminaire, le Comité recommandait le maintien du programme de Maîtrise ès sciences (chimie). Cependant, deux aspects préoccupaient les membres du Comité : le recrutement et la rétention des étudiantes et des étudiants. Dans son texte de rétroaction, l'Unité revient sur ces deux défis.

Au sujet du recrutement, l'Unité souligne avec raison que « toutes les initiatives entreprises pour augmenter le taux d'obtention de diplôme au 1er cycle en chimie auront des impacts positifs sur les inscriptions au programme de Maîtrise ès sciences (chimie) ». Quant à l'augmentation du recrutement d'étudiantes et d'étudiants en provenance d'autres universités, l'Unité définit sa stratégie en ces termes : « Nous accentuerons également le recrutement des étudiantes et étudiants à l'extérieur de notre Université et tout particulièrement à l'International ».

Quant à la rétention afin d'augmenter le nombre de diplômées et diplômés et le taux d'obtention de diplômes au programme de maîtrise, deux autres éléments de la rétroaction de l'Unité méritent d'être soulevés. Le premier élément porte sur la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et

aux étudiants. L'Unité mentionne l'implantation d'un « comité aviseur accompagnant les étudiantes et étudiants au cours de leur Maîtrise ». Ce comité « veillera tout particulièrement à mieux encadrer la durée des études au 2^e cycle ». Le second élément vise la valorisation de la recherche. À cet égard, l'Unité a pris la décision d'instaurer une soutenance de thèse « afin de renforcer la formation académique de nos étudiantes et étudiants et de valoriser davantage leurs accomplissements en recherche ». Ces deux initiatives illustrent l'engagement actif de l'Unité à encadrer ses étudiantes et étudiants afin d'assurer un taux plus élevé d'obtention de diplôme.

Recommandation finale

Le Comité retient donc sa recommandation de maintien du programme de Maîtrise ès sciences (chimie). Il tient à souligner que l'Unité s'est dotée d'un plan d'action pour corriger les faiblesses du programme. Dans cette démarche, tout le soutien que pourront offrir le décanat, l'équipe réseau de recrutement, le *Programme d'appui à la réussite de l'Université* et le *Centre d'aide à la réussite de la Faculté* doit être mis à contribution.

Recommandation 18 au Sénat académique :

Le Comité ad hoc recommande le maintien de la Maîtrise ès sciences (chimie) accompagné d'une stratégie de recrutement.

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ MAÎTRISE ÈS SCIENCES (CHIMIE)

L'Unité est ravie de l'avis favorable du comité *ad hoc* sur la viabilité de certains programmes quant au maintien du programme de Maîtrise en chimie. Le comité a judicieusement évalué les défis, auxquels le programme est confronté, et les stratégies déployées par l'Unité pour y répondre. La promotion de l'image même de la chimie, le recrutement et la rétention des étudiants au sein du programme sont au cœur des préoccupations de l'Unité pour assurer la viabilité de son programme de Maîtrise. Le comité a évalué favorablement les cinq paramètres d'étude de la viabilité, des notes très positives étant attribuées notamment à la pertinence sociale du programme, à sa contribution à la RDC, à l'avancement des connaissances et au développement de la société.

Nous reconnaissons depuis longtemps la nécessité d'augmenter le nombre d'étudiants diplômés dans notre programme de Maîtrise en chimie. Notre vision quant aux perspectives d'avenir et de développement pour ce programme est basée sur trois aspects importants : i) Refonte du programme par le renouvellement du corps professoral, rénovation des laboratoires et reconfiguration, ii) recrutement et rétention, et iii) rayonnement de l'Unité par les projets de recherche.

i) Refonte du programme de Maîtrise par le renouvellement du corps professoral, rénovation des laboratoires et la reconfiguration en profondeur du Bac. en spécialisation de chimie :

L'Unité a subi de grands changements ces dernières années avec le départ de sept professeures et professeurs en cinq années. Cette période tumultueuse a été marquée par des remplacements de ces postes réguliers par de nombreux contrats temporaires. La régularisation partielle de ces postes temporaires en postes en voie de la permanence a abouti à une situation plus propice au développement des programmes et de la recherche. Il est prévu que cette redynamisation du corps professoral, la qualité de la recherche et le programme remanié de M.Sc. (chimie) stimuleront les inscriptions et augmenteront significativement le nombre de diplômées et de diplômés.

Une refonte progressive du programme M.Sc. (chimie) a été entreprise ces dernières années et sera complètement effective lors de la reconfiguration des programmes. De nouveaux cours ont été créés tels «Chimie médicinale», «Pollution chimique» et «Éléments de géochimie» pour permettre une meilleure adéquation entre la formation académique, les domaines de spécialisation du corps professoral et les projets de recherche des étudiantes et étudiants. Ces cours, à vocation plus appliquée, stimulent l'intérêt des étudiantes et étudiants pour les études supérieures et les appuient grandement dans leurs travaux de recherche. Le programme de M. Sc. (chimie) a été réorganisé afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail tout en permettant un accès aux programmes de 3^{ième} cycle, dont le Ph.D. en sciences de la vie offert au sein de notre Institution. L'accent de la formation a été mis sur les forces départementales en chimie analytique, en chimie organique ainsi qu'en environnement. Le nouveau programme de

M. Sc. (chimie) s'articule ainsi pour répondre aux besoins actuels de la société à travers des formations de qualité reconnues à l'échelle nationale, la réalisation de travaux de recherche novateurs et l'encadrement personnalisé des étudiantes et étudiants. La reconfiguration majeure du Baccalauréat ès sciences spécialisation en chimie aura pour effets de favoriser la synergie entre la recherche et l'enseignement, de stimuler l'intérêt des étudiantes et étudiants pour les études supérieures, et d'augmenter le nombre de diplômées et diplômés de 1^{er} cycle. À l'échelle locale, le bassin de recrutement des étudiantes et étudiants au programme de Maîtrise n'en sera que renforcée.

Pour relever le défi de la baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants, l'Unité entend redoubler d'efforts pour promouvoir la chimie auprès des jeunes et valoriser la formation de chimistes. Nos professeures et professeurs bénéficient de laboratoires d'enseignement et de recherche récemment rénovés qui contiennent tous des équipements à la fine pointe des technologies garantissant une formation de qualité aux étudiantes et étudiants inscrits au sein de notre programme. Au cours des dernières années, les nouvelles professeures et professeurs ont acquis à travers leurs subventions de recherche, plusieurs équipements majeurs d'une valeur totalisant près d'un million de dollars. En 2013, des fonds additionnels de l'ordre de 200,000\$ ont également été obtenus pour renforcer davantage notre parc technologique.

ii) Recrutement et rétention :

Le défi de la baisse démographique touche de nombreuses sociétés occidentales et l'Acadie n'y échappe pas. Cette baisse se reflète notamment sur le nombre d'inscriptions dans certains programmes de notre Université. Combinée à cette baisse démographique, la chimie souffre d'un déficit d'image. Pourtant, la chimie est essentielle à l'acquisition de nouvelles connaissances fondamentales et à l'élaboration de solutions pratiques dans de nombreux problèmes liés par exemple à l'environnement ou encore à la Santé. La chimie est aussi partie prenante dans les projets de développement durable.

Afin d'accroître le nombre de diplômées et diplômés plusieurs stratégies ont été mises en place. La promotion de la chimie auprès des élèves du secondaire et de la société acadienne en générale permettra de démystifier l'image collective négative de la chimie. Toutes les initiatives entreprises pour augmenter la diplomation au 1^{er} cycle en chimie auront des impacts positifs sur les inscriptions au programme de M.Sc. (chimie). Nous accentuerons également le recrutement des étudiantes et étudiants à l'extérieur de notre Université et tout particulièrement à l'international. Ce défi est très certainement le plus difficile mais aussi le plus important et c'est pourquoi il est jugé prioritaire par notre Département. Des efforts sont ainsi entrepris en présentant des conférences internationales ciblées, et en faisant des activités systématiques de recrutement dans des Universités étrangères lors des années sabbatiques du corps Professoral. Quelques étudiantes et étudiants provenant de l'international (ex. Vietnam, Maroc) se sont inscrits à la M.Sc. (chimie) au cours des dernières années. Un obstacle important au recrutement à l'international est le coût extrêmement élevé de leurs frais de scolarité. La province et la FESR ont proposé d'alléger ces coûts pour les étudiantes et étudiants de 2^{ième} et 3^{ième} cycles. Nous espérons que ces idées se concrétiseront. Finalement, pour améliorer la rétention et la diplomation de ses étudiantes et étudiants, l'Unité a implanté un comité aviseur accompagnant les étudiantes

et étudiants au cours de leurs Maîtrises et qui veillera tout particulièrement à mieux encadrer la durée des études au 2^{ième} cycle. Les soutenances de thèses, désormais, font parties de notre programme afin de renforcer la formation académique de nos étudiantes et étudiants et de valoriser davantage leurs accomplissements en recherche.

iii) Rayonnement de l'Unité par les projets de recherche :

La recherche est partie intégrante de notre programme de 2^{ième} cycle. En général, la recherche dynamise l'enseignement, stimule l'intérêt des étudiantes et étudiants pour la discipline et aide à former des citoyens éclairés sur divers sujets d'actualité comme la santé des enfants, les gaz de schiste, l'utilisation de fluor dans l'eau potable, la présence de bisphénol-A dans les plastiques alimentaires et autres. Les professeures, professeurs, étudiantes et étudiants contribuent de plus en plus aux débats sur les enjeux de la société par l'intermédiaire d'entrevues auprès des médias, la formation d'enseignantes et d'enseignants, ou encore leur présence sur des comités de la société civile. L'implication en recherche des étudiantes et des étudiants, particulièrement en collaboration avec d'autres centres de recherche, stimule leur intérêt pour continuer des études doctorales ou dans un emploi lié à leur domaine d'expertise. C'est grâce à ces partenariats et ces occasions de réseautage que deux tiers de nos diplômées et diplômés trouvent un emploi lié à leur domaine et que le tiers restant poursuit des études au 3^{ième} cycle.

Le corps professoral de chimie est très actif en recherche avec la publication de 71 articles et l'obtention de plus de 2,7 millions \$ depuis 5 ans (janvier 2007 – décembre 2011). Rien que pour 2013, les professeurs ont obtenu des fonds additionnels de l'ordre de 800,000\$ pour 2 ans. De plus les professeures et les professeurs communiquent activement les résultats de leurs travaux dans des colloques internationaux et nationaux, ce qui permet en soi le rayonnement de notre Institution. À noter que les étudiantes et étudiants sont intégrés dans toutes les sphères d'activités associés à la recherche : du travail de laboratoire jusqu'à l'interprétation et la diffusion de leurs résultats scientifiques. Le programme de Maîtrise permet un partenariat des plus complets sur un projet de recherche, voire même une symbiose, entre les étudiantes et étudiants et leurs professeures et professeurs encadrants.

En conclusion, le programme de Maîtrise offre une formation de qualité en chimie, une forte employabilité et l'accès aux études de 3^{ième} cycle. Il s'appuie sur des programmes de recherche dynamiques du corps Professoral et est essentiel à l'essor continu de la RDC de notre Institution et de la Société Acadienne. Tant la pertinence sociale que les modifications apportées au programme pour favoriser le recrutement et la diplomation des étudiantes et étudiants semblent avoir convaincu le comité *ad hoc* sur la viabilité de certains programmes de maintenir la Maîtrise en chimie. En considérant les bénéfices multiples cités précédemment, nous osons espérer que les instances supérieures suivront cette recommandation. L'Acadie et le Nouveau-Brunswick doivent continuer de développer leurs capacités scientifiques qui sont loin derrière celles des autres provinces, mais qui sont pourtant essentielles au développement social et économique de notre société. Sans formation locale, l'Acadie et le Nouveau-Brunswick seraient mal préparés pour la demande croissante envers les scientifiques de haut niveau : les postes de chimistes spécialistes au Nouveau-Brunswick risquent d'être comblés par des scientifiques formés ailleurs contribuant

ainsi à la mobilité internationale et à la fuite des cerveaux. Nous ne sommes pas contre cette mobilité, bien au contraire. Mais ne devrait-on pas nous occuper, nous-mêmes, de la formation de tels spécialistes pour combler les emplois de chimistes au Nouveau-Brunswick, au pays et à travers le monde ?

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Maîtrise ès sciences (chimie)

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	3/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	3/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	3/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

Critères incontournables atteints = 2/2

Critères complémentaires atteints = 3/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/O puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	3/5	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	s/o 2/5	non
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	2/5	non
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	4/5	oui
Critère 3.6 (question 21) : Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	3/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	1/3	non
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5 3/5	oui

Critères incontournables atteints = 2/3

Critères complémentaires atteints = 2/5

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton			
Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise. Spécialisation ou majeure avec propédeutique.		oui	
Critère 4.2 (question 29) : Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1 ^{er} cycle seulement).		s/o	
Critère complémentaire atteint = 1/1			
Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures			
Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011.			
a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35)	2/3	oui	
b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	1/3		
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	5/5	oui	
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o	
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		oui	
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	3/3	oui	

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures.</p> <p>1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI ___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant)</p> <p>2. Votre programme de maîtrise offre l'accès direct à la maîtrise : OUI ___ X ___ NON ___ Parfois ___ (veuillez préciser, le cas échéant).</p>		s/o oui
<p>Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2^e cycle de l'Université de Moncton.</p>	2/5	non

Critère incontournable atteint = 1/1

Critères complémentaires atteints = 4/5

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critère	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
<p>Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.</p>	2/3	oui

Critère incontournable atteint = 1/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 1 non atteint – 6 atteints

Critères complémentaires : 4 non atteints – 10 atteints

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel ___x___
2. Un plan de relance du programme _____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme _____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____